



**Programme Local de Prévention
des Déchets Ménagers et Assimilés
sur le territoire de la Communauté de communes
Falaises du Talou**

Phase 1 : DIAGNOSTIC DE LA PREVENTION DU TERRITOIRE

- Diagnostic 2019 -



20, RUE VOLTAIRE
93 100 MONTREUIL
tél : 01 56 93 36 56
Fax : 01 48 58 71 35

Etudes et Conseils en
Environnement
Prévention et Gestion des
déchets

Jérôme SAMALENS

Bonnefont
32550 MONTEGUT

Consultant en Réduction des
déchets

Table des matières

LEXIQUE.....	4
1. CONTEXTE.....	5
1.1 Présentation de la Communauté de communes Falaises du Talou	5
1.2 Pourquoi un PLPDMA pour la Communauté de communes Falaises du Talou ?	6
1.2.1 Enjeu 1 : respect règlementaire et législatif.....	7
1.2.2 Enjeux 2 : continuité avec la politique environnementale actuelle	8
2. PRESENTATION DE LA GESTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE	9
3. DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES.....	10
3.1 Structure de la population	11
3.1.1 Densité de population	11
3.1.2 Evolution de la population	12
3.1.3 Âge de la population	14
3.1.4 Typologie des ménages	17
3.2 Structure de l'habitat	18
4.2.1. Type de logement.....	18
3.2.1 Ancienneté d'emménagement des ménages et part des propriétaires	20
3.3 Emploi et entreprises	21
3.3.1 Taux d'activité et taux de chômage	21
3.3.2 Lieu de travail des actifs en %	23
3.3.3 Population selon la catégorie socioprofessionnelle (CSP)	24
3.3.4 Typologie d'entreprises.....	25
3.4 Tourisme et culture	27
4. INVENTAIRE DES ACTIONS DE PREVENTION ET ACTEURS DONT L'ACTIVITE CONTRIBUE A LA PREVENTION DES DECHETS.....	28
4.1 Création d'une matrice acteurs/actions.....	29
4.2 Le nombre d'actions par acteurs.....	30
4.3 Les actions en lien avec les thématiques ADEME	32
5. ETUDE DU GISEMENT DE DECHETS	34
5.1 Etude générale des Déchets Ménagers et Assimilés.....	34
5.1.1 Historique de collecte.....	34
5.1.2 Décomposition de l'ensemble des tonnages en 2017	35
5.1.3 Evolution des tonnages entre 2012 et 2017	36
5.1.4 Décomposition des tonnages collectés, par zone, en kg/hab./an	37
5.1.5 Comparaison de la production de déchets à des moyennes référentielles.....	38
5.1.6 Synthèse de l'analyse des tonnages.....	40

5.2	Identification du gisement d'évitement au sein des OMA et définition du potentiel de réduction	42
5.2.1	Les gisements d'évitement au sein des OMR.....	43
5.2.2	Les gisements d'évitement au sein des DMA.....	46
6.	SYNTHESE	49
6.1	Un territoire en mutation.....	49
6.2	10% de réduction : un objectif atteignable au regard du potentiel de réduction	49
6.3	Une dynamique à impulser	50
7.	ATOUTS ET HANDICAPS DU TERRITOIRE	51
8.	ANNEXES.....	53

LEXIQUE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AFOM : Atouts faiblesses opportunités menaces

AV : apport volontaire

C0.5 / C1 / C2 / C3 / C13 : Collecte toutes les 2 semaines / collecte hebdomadaire / collecte 2 fois par semaine / collecte 3 fois par semaine / 13 fois par semaine

CCES : Commission consultative d'évaluation et de suivi

CCI : Chambre du commerce et de l'industrie

CMA : Chambre des métiers et de l'artisanat

CS : Collecte sélective

CSP : Catégorie socio professionnelle

CV : Centre-ville

DAE : Déchets d'activités économiques

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEA : Déchets d'éléments d'ameublement

D3E ou DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

DMA : Déchets ménagers et assimilés, c'est-à-dire O.M.A. + déchets occasionnels essentiellement collectés en déchèterie (encombrants, déchets verts, déblais et gravats...)

DMR : Déchets ménagers recyclables

DMS : Déchets ménagers spéciaux

DV : Déchets verts

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

ENC : Encombrants

ESS : Économie sociale et solidaire

INS : Imprimés non sollicités

Loi NOTRe : Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Loi TECV : Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Loi Grenelle II : Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

MODECOM : Méthode de caractérisation des ordures ménagères

OMA : Ordures ménagères et assimilés, c'est-à-dire les OMr + les déchets des collectes sélectives (multimatériaux et verre)

OMR : Ordures ménagères résiduelles c'est-à-dire les déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires)

PàP : Porte-à-porte

PAV : Point d'apport volontaire

PLPDMA : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

PNPD : Programme national de prévention des déchets

PRPGD : Plan régional de prévention et gestion des déchets

1. CONTEXTE

1.1 Présentation de la Communauté de communes Falaises du Talou

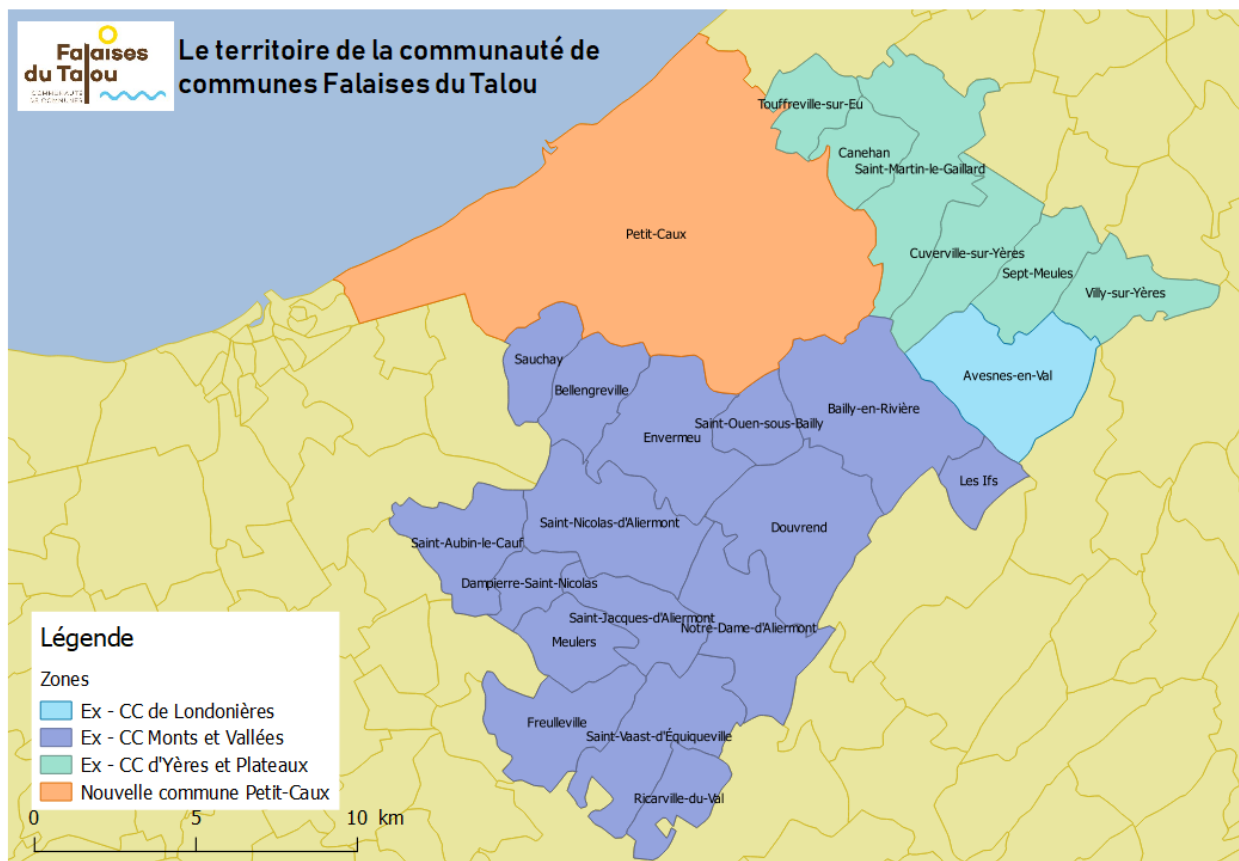
La Communauté de communes Falaises du Talou est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) né en 2002 sous le nom de Communauté de communes des Monts et Vallées. L'arrêté du 15 décembre 2016 a modifié le périmètre de ce territoire qui regroupe aujourd'hui 24 communes pour 23 474 habitants¹, **sur un territoire de 328 km²**.

La Communauté de communes possède la compétence « Collecte et Traitement » des déchets ménagers depuis le 1er janvier 2017, suite à la réorganisation territoriale qui regroupe désormais :

- Zone 1 : **la Communauté de communes des Monts et Vallées (CCMV)**,
- Zone 2 : **la Communauté de communes d'Yères et Plateaux (CCYP)**,
- Zone 3 : **la commune de Petit-Caux** : collectivité territoriale née le 1 janvier 2016, qui regroupe 18 communes déléguées,
- Zone 4 : **la commune d'Avesne-en-Val** issue de la Communauté de communes de Londonnières.

Pour l'ensemble de ces zones, la collecte et le traitement sont gérés par des prestataires. Il existe pour l'instant autant de contrats que d'anciennes zones. Des nouveaux marchés de collecte et de traitement communs sont lancés en mars 2019 : ils intègrent l'ex-CCMV, l'ex-CCYP et la commune d'Avesne-en-Val, et à compter de 2021, ces marchés intégreront également la commune de Petit-Caux.

¹ Population légale recensement INSEE 2015 (population municipale)



Carte 1 : Les territoires communaux de Falaises du Talou

La Communauté de communes Falaises du Talou est un territoire comportant plusieurs typologies. La nouvelle commune de Petit-Caux, composée de villes côtières est plutôt touristique. Cette zone est ainsi soumise à une forte saisonnalité, avec une fréquentation accrue lors de la période estivale. Les autres communes, plus à l'intérieur des terres, sont plus homogènes et accueillent une population plus sédentaire.

1.2 Pourquoi un PLPDMA pour la Communauté de communes Falaises du Talou ?

L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) définit la prévention des déchets comme l'ensemble des mesures et des actions situées en amont de la collecte des déchets par la collectivité. Ces actions, qui se situent au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation visent à :

- Réduire les quantités de déchets produits et collectés. C'est ce qu'on appelle la prévention quantitative.
- Réduire la nocivité et/ou améliorer le caractère valorisable des déchets qui n'ont pu être évités. On parlera alors de prévention qualitative.

La prévention (ou réduction) des déchets ne doit pas être confondue avec la collecte sélective qui est une solution de gestion des déchets. En effet, le tri et la collecte sélective sont des leviers pour valoriser les matières et les réintroduire dans le circuit économique, mais ne permettent pas de réduire les déchets puisque les déchets triés doivent tout de même être collectés et traités par la collectivité. Au

contraire, la prévention permet d'éviter la production de certains déchets et donc leur prise en charge par la collectivité.

1.2.1 Enjeu 1 : respect règlementaire et législatif

La mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire pour toute collectivité possédant la compétence « gestion des déchets » et réglementée par différents niveaux de mise en œuvre de la politique publique :

❖ Au niveau européen :

La directive européenne 2008/98/CE du 19 novembre 2008 renforce les dispositions en matière de prévention des déchets en imposant aux Etats membres d'élaborer des programmes nationaux de prévention des déchets. L'article 4 de cette directive établit une « hiérarchie » à cinq niveaux entre les différentes options de gestion des déchets et place la prévention au sommet de cette hiérarchie :

- Prévention
- Préparation en vue du réemploi
- Recyclage
- Valorisation énergétique et matière
- Elimination.

❖ Au niveau français :

La réglementation française définit 3 niveaux de mise en œuvre des politiques de prévention des déchets :

- Le Programme national de prévention des déchets (PNPD)
- Le Plan régional de Prévention et de Gestion (PRPG)
- Le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

La thématique de la prévention a été définie initialement comme axe prioritaire du Grenelle de l'Environnement (2010) dans la continuité de :

- La Loi de 1992 concernant la gestion des déchets ;
- La Directive-cadre de 1994 concernant la gestion des emballages :
Le Plan National de prévention de la production de déchets lancé en 2004.

Les lois « Grenelle » alors transcrites dans le code de l'Environnement prévoyaient notamment l'obligation pour les collectivités en charge de la gestion des déchets, de mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, depuis le 1er janvier 2012 (Article L541-15-1).

La loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) d'août 2015, a actualisé le Plan National de Prévention des Déchets, en fixant de nouveaux objectifs pour tout le territoire, à savoir la diminution de 10% minimum de la production des déchets ménagers et assimilés d'ici 2020. Cet objectif est à transcrire dans le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 est venu préciser cette obligation en définissant le contenu du programme ainsi que ses modalités d'élaboration et de révision. Le texte est entré en vigueur le 10 septembre 2015.

1.2.2 Enjeux 2 : continuité avec la politique environnementale actuelle

La Communauté de communes Falaises du Talou est née en 2017 dans son périmètre actuel. Elle doit désormais harmoniser les différentes politiques environnementales, qui avaient cours dans chacune des anciennes collectivités notamment celles qui concernaient la prévention des déchets.

La réalisation du PLPDMA est l'occasion de faire un diagnostic de l'ensemble du nouveau territoire et pouvoir mettre en place une nouvelle dynamique cohérente.

Aujourd'hui, la Communauté de communes Falaises du Talou souhaite marquer un nouveau tournant dans sa politique publique. D'initiatives volontaires menées sur la prévention, elle passe à un document réglementaire et obligatoire, contraint par les modalités de révision et de suivi fixées par le décret du 10 juin 2015 et l'objectif national de réduction de **10% de déchets ménagers et assimilés**.

Cet objectif se veut ambitieux dans le sens où le périmètre des actions de prévention est étendu aux déchets occasionnels (dont les encombrants) en plus des OMA (déchets de routine : OMR, multimatériaux et verre). En tant que document réglementaire de planification, le nouveau PLPDMA n'a plus de durée limitée, il est désormais permanent, modifiable ou révisable. Il doit faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué au moins tous les six ans.

Afin d'établir ce document, l'année d'élaboration est décomposée en 2 phases :

- Phase 1 : Diagnostic du territoire
- Phase 2 : Elaboration du programme local de prévention, des actions ainsi que des indicateurs de suivi.

L'année de référence pour le PLPDMA est 2017, année complète avec la gestion directe de l'ensemble des 24 communes du territoire.

2. PRESENTATION DE LA GESTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE

De par son historique ainsi que de sa typologie d'habitat, les modalités de collecte et de pré-collecte sont assez homogènes selon les communes.

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des modalités sur le territoire :

ZONE	Dotation bacs	Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)					
		Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)			Hors OMA		
		Ordures ménagères résiduelles	Déchets ménagers recyclables	Verre	Déchets verts	Textiles, cuirs	Déchèterie
ex-CCMV	Bacs pucés récents	PAP Bac : C1	PAP Bacs : C0,5	PAV aériens (maillage dense)	Plateforme à Saint Nicolas d'Aliermont	PAV aériens	<u>2 déchèteries :</u> - Envermeu (pour Bailly, Bellengreville, Dampierre-Saint-Nicolas, Douvrend, Envermeu, Les Ifs, Meulers, Notre-Dame-d'Aliermont, Saint-Aubin-le-Cauf, Saint-Jacques-d'Aliermont, Saint-Nicolas-d'Aliermont, Saint-Ouen-sous-Bailly, Sauchay, Avesnes-en-Val, Villy-sur-Yères, Cuverville-sur-Yères et Sept-Meules Avec contrôle d'accès - Déchèterie HORS CCFT (pour Freulleville, Ricarville-du-Val et Saint-Vaast-d'Equieville)
ex-CCYP + Commune d'Avesnes-en-Val	Bacs pucés récents	PàP : C1	PAV aériens distincts papiers / emballages	PAV aériens		PAV aériens	
Commune de Petit-Caux	Bacs communaux ou privés pour 50%. Pas de bacs pour 50%	Pap Bac : C1 + C2 rue littoral, restaurants et camping en été	PAV aériens	PAV aériens		PAV aériens	- Petit-Caux (pour Petit-Caux, Saint-Martin-le-Gaillard, Touffreville-sur-Eu et Canehan) Sans contrôle d'accès

3. DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES

L'objectif de ce premier volet est de **caractériser les typologies de population présentes sur le territoire de la Communauté de communes Falaises du Talou et d'analyser l'organisation de l'activité humaine** afin de comprendre comment elle peut être exercée tout en générant moins de déchets.

La Communauté de communes Falaises du Talou est considérée comme territoire rural dispersé. On peut considérer une légère activité touristique due à la proximité de la mer et de Dieppe.

Pour prendre en compte les variations de population dues aux activités touristiques, le diagnostic a été réalisé en se basant sur deux types de population :

- La population INSEE municipale 2015 pour la basse saison (population légale 2015 entrée en vigueur en 2017) : **23 474 habitants** ;
 - La population INSEE DGF 2018 pour la haute saison : **24 710 habitants (+3,7%)**.
- ⇒ Ceci permettra de montrer certains écarts dans l'analyse, selon la population considérée.

Population DGF :

La population DGF de l'année n correspond à la population totale de l'année (n-3) + le nombre de résidences secondaires de l'année (n-4) + le nombre de places de caravanes dans les aires d'accueil des gens du voyage de l'année (n-4).

L'avantage de prendre en compte la population DGF est qu'elle rend compte du nombre de touristes potentiels du territoire, qui peuvent également générer des déchets. Il est considéré 1 habitant par résidence secondaire.

L'inconvénient réside sur le fait que la population couramment utilisée dans la réalisation de PLPDMA, est la population municipale. Pour des raisons de comparabilité, celle-ci peut être privilégiée.

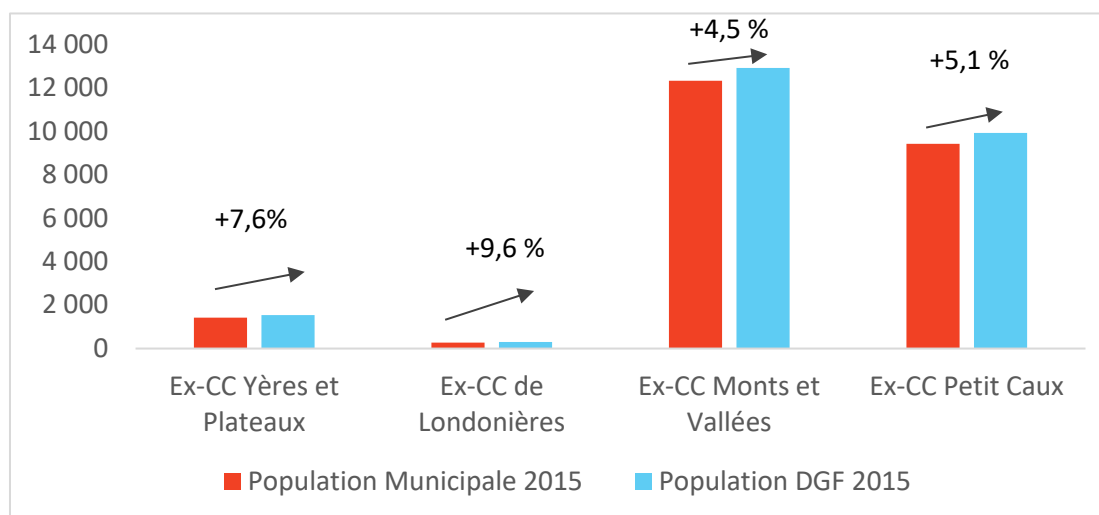


Figure 1: Comparaison de la population municipale INSEE 2015 et la population DGF 2018 par zone

- Si l'on compare les 4 zones, on voit que l'influence touristique est plus importante au nord du territoire, sur le territoire de l'ex- CC Yères et Plateaux (et la seule ville issue de la CC de la Londonnières). La moyenne sur l'ensemble de la Communauté de communes Falaises du Talou est de 5%.

3.1 Structure de la population

3.1.1 Densité de population

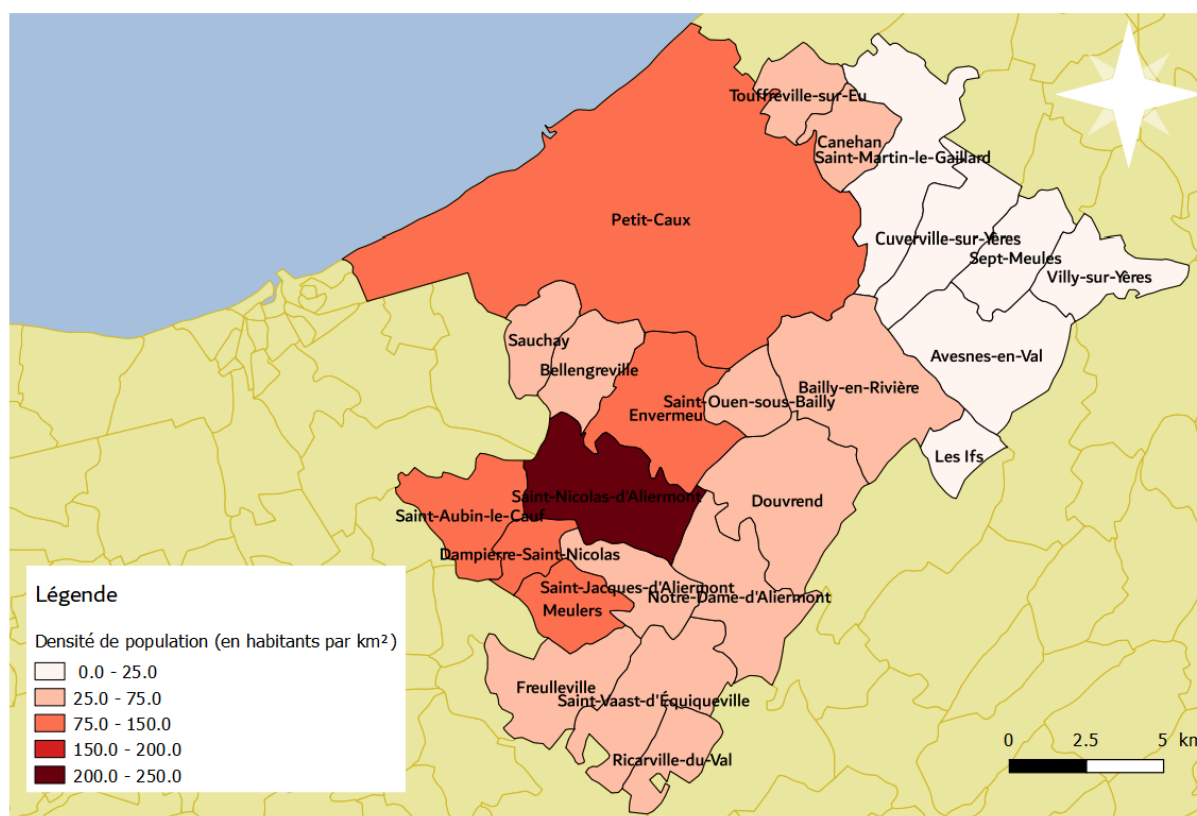
En se basant sur la population légale municipale de 2015, la densité moyenne de la Communauté de communes Falaises du Talou est de **71 hab/km²**.

Selon la carte, on observe les éléments suivants :

ELEMENTS DE COMPARAISON (INSEE 2014)

Département Seine Maritime :	200 hab/km ²
Région Normandie :	111 hab/km ²
France :	99 hab/km ²

- Au nord-est du territoire, des communes avec une densité de population inférieure à 25 habitants/km², soit un espace très peu dense comme le définit l'INSEE. Le reste du territoire est compris entre 25 et 300 habitants/km², ce qui indique un territoire peu dense.
- La densité de population est plus élevée au sud-ouest du territoire, ce qui peut être expliqué par la proximité géographique de Dieppe.

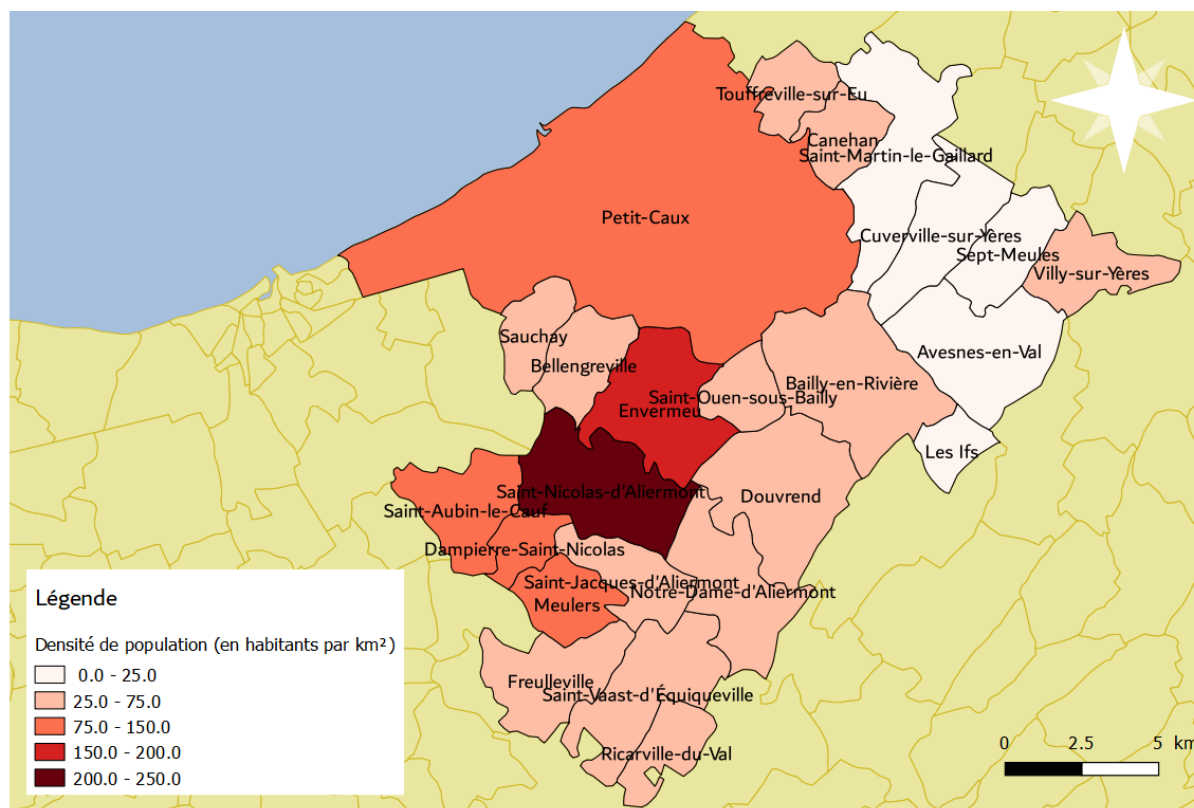


Carte 2: Les densités de populations dans les communes de la CC Falaises du Talou (source : INSEE)

A retenir dans le cadre du PLPDMA

Les politiques de prévention devront s'adapter aux spécificités du territoire. L'ouest du territoire qui concentre une majorité d'habitants doit être privilégié pour permettre l'obtention de résultats tangibles. Les communes ayant une faible population ne doivent néanmoins pas être délaissées afin d'assurer une dynamique globale à l'échelle du territoire.

En se basant sur la population DGF 2018, la densité de population de l'agglomération est de **73 hab/km²** selon la population DGF. De la même façon, on observe une certaine homogénéité dans le territoire avec une densité de population plus faible à l'est qu'à l'ouest.



Carte 3: Les densités de populations dans les communes de Falaises du Talou (source : INSEE)

3.1.2 Evolution de la population

Le graphique ci-dessous, présente l'évolution de la population municipale et DGF. Dans les deux cas, on observe une augmentation de la population, respectivement de 6% et 5% (de 2008 à 2015).

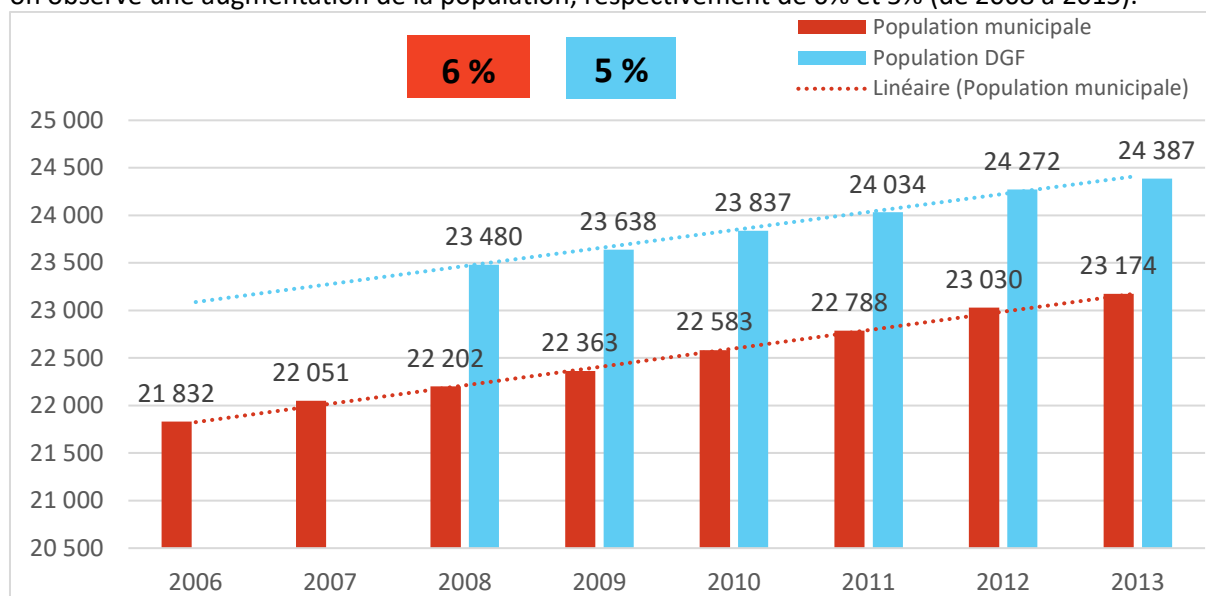


Figure 2: Evolution de la population INSEE municipale et de la population DGF de la Communauté de communes Falaises du Talou (2006-2015)

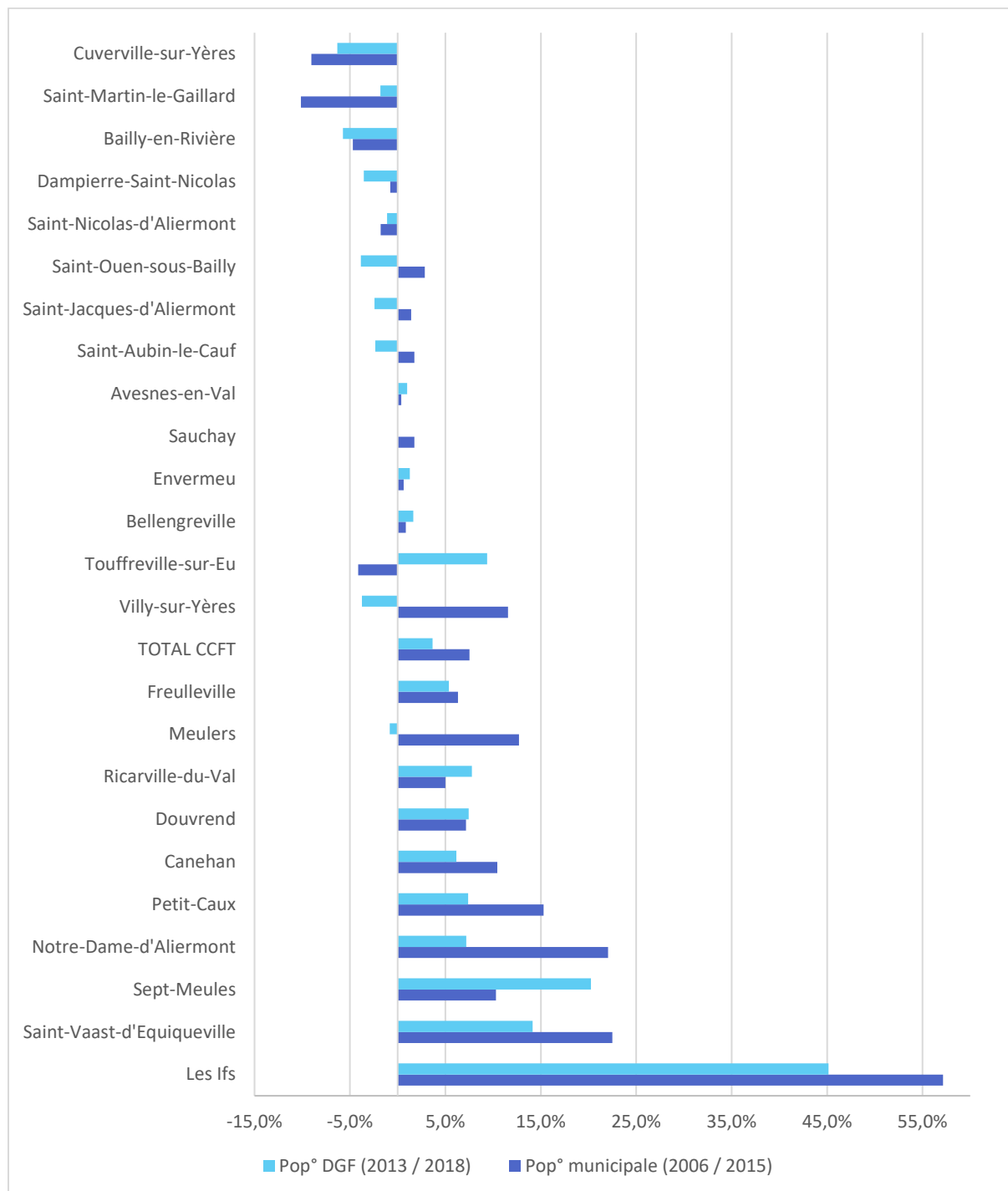


Figure 3 : Evolution des deux populations (municipale et DGF) par commune (2006 - 2015)

- Pour l'ensemble du territoire, la population augmente, qu'il s'agisse de la population municipale (2006-2015) ou population DGF (2013-2018). L'augmentation de la population est même plus importante ces dernières années (population DGF).
- On constate des évolutions de population municipales marquées entre les communes : **6 communes ont une tendance à la baisse, et 18 communes ont une tendance à la hausse.**
- Les écarts vont de -11,1% à +57,1% pour la population municipale et de -20% à +9% pour la population DGF.

3.1.3 Âge de la population

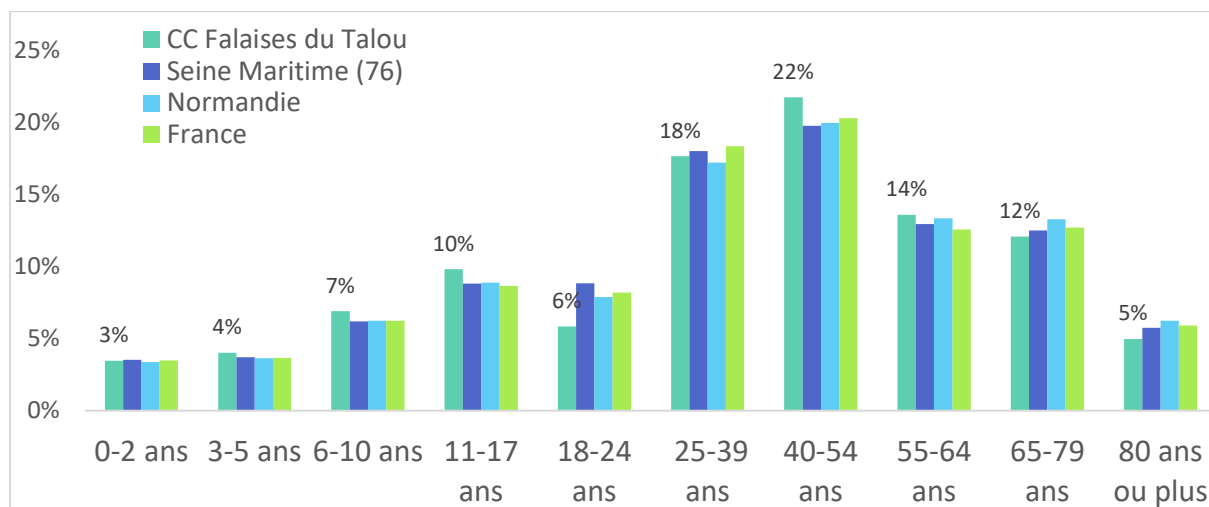
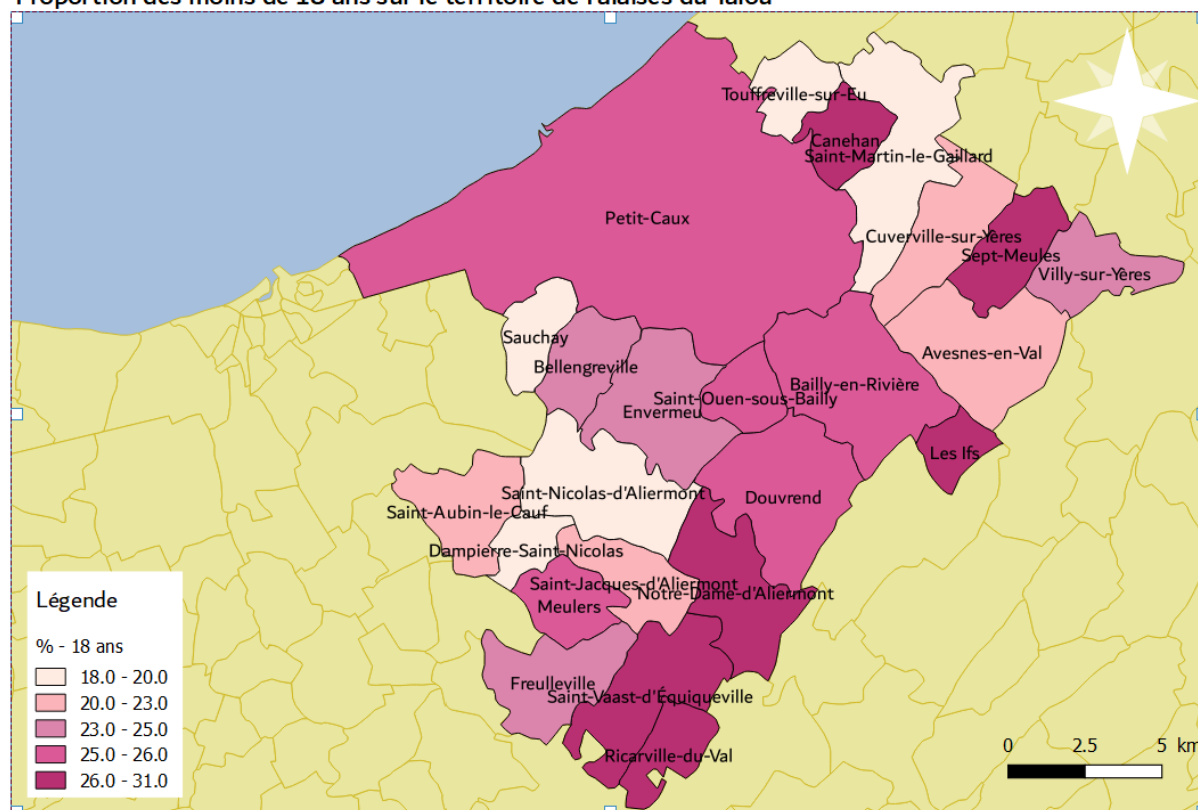


Figure 4 : Population par âge en 2015 (INSEE) en % : hommes et femmes confondus

- La population de 3 à 17 ans est nettement supérieures aux autres moyennes, tout comme celle des 40-64 ans. On peut en déduire que la CCFT accueille des familles.
 - En revanche, la proportion des habitants âgés de 55 et plus est un peu plus basse que les autres moyennes.
 - 24 % de la population a moins de 18 ans, 60% est située entre 18 et 64 ans et 16% est au-dessus de 65 ans.
 - On constate la grande absence de la tranche d'âge de 18 à 24 ans. Le territoire n'offrant pas de formation d'études supérieures, une bonne partie des habitants de cette tranche d'âge ne reste pas sur place.
- ⇒ **La population du territoire de la Communauté de communes Falaises du Talou présente donc une population un peu moins âgée que les moyennes nationale, régionale et départementale.**

Proportion des moins de 18 ans sur le territoire de Falaises du Talou



Carte 4: Proportion des moins de 18 ans sur le territoire de Falaises du Talou (INSEE 2015)

De plus, comme présenté sur la Figure 5 ci-dessous, la proportion de toutes les classes d'âge, exceptées celle de 45-59 ans, a augmenté de 2010 à 2015.

⇒ **La population du territoire de la Communauté de communes Falaises du Talou rajeunit, le territoire se dynamise.**

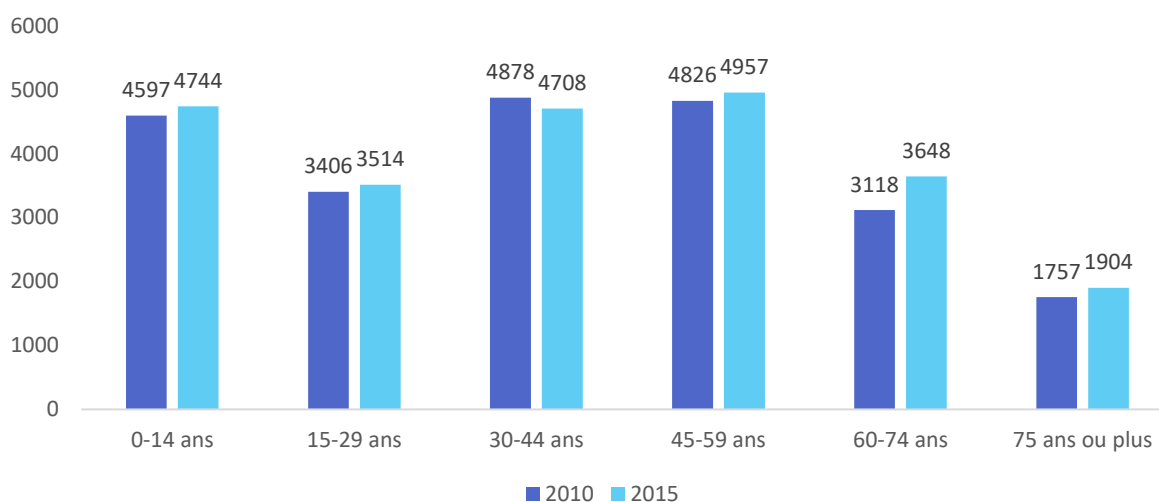


Figure 5: Evolution du nombre d'habitants par tranche d'âge entre 2010 et 2015 (INSEE)

A retenir dans le cadre du PLPDMA

L'âge est un paramètre important à prendre en compte dans la mise en place d'un programme de prévention des déchets, car il influence directement les comportements de consommation.

30 % de la population a moins de 25 ans. Déjà consommateurs (jeux, vêtements, portables et autres appareils électroniques...), les enfants et adolescents sont les futurs acheteurs et parents de demain, mais influent également sur les comportements d'achats de leurs parents. L'enfant ou l'adolescent devient prescripteur. De plus, ils disposent aussi dans leurs réseaux ou par l'intermédiaire du web de modes d'échanges et ventes de produits de deuxième main. On veillera à encourager ces pratiques.

Les actions de prévention vis-à-vis de ce public peuvent être développées tout au long de la scolarité ou lors des activités extrascolaires (sport, musique, théâtre...).

70% de la population a entre 18 et 64 ans. Ce sont les actuels acheteurs. Des actions visant à modifier leurs comportements d'achat peuvent être envisagées en partenariat avec les entreprises, et la grande distribution (générale, sport, bricolage et jardinage...). Il paraît également opportun de mettre en avant la facilité de mise en œuvre pour certaines actions liées à la consommation responsable pour cette population active, ayant moins de temps à consacrer à la prévention.

Enfin, **environ 17 % de la population a plus de 65 ans.** Cette population est représentée principalement par des retraités, souvent inscrits dans des associations, et ayant potentiellement du temps à mettre au profit de la démarche prévention. Des actions peuvent également être envisagées auprès du 3ème âge non valide : limitation des emballages dans les services de portage à domicile, sensibilisation des auxiliaires de vie chargée des courses et du ménage, réduction du gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives, réflexion sur les couches lavables dans les EHPADs...

3.1.4 Typologie des ménages

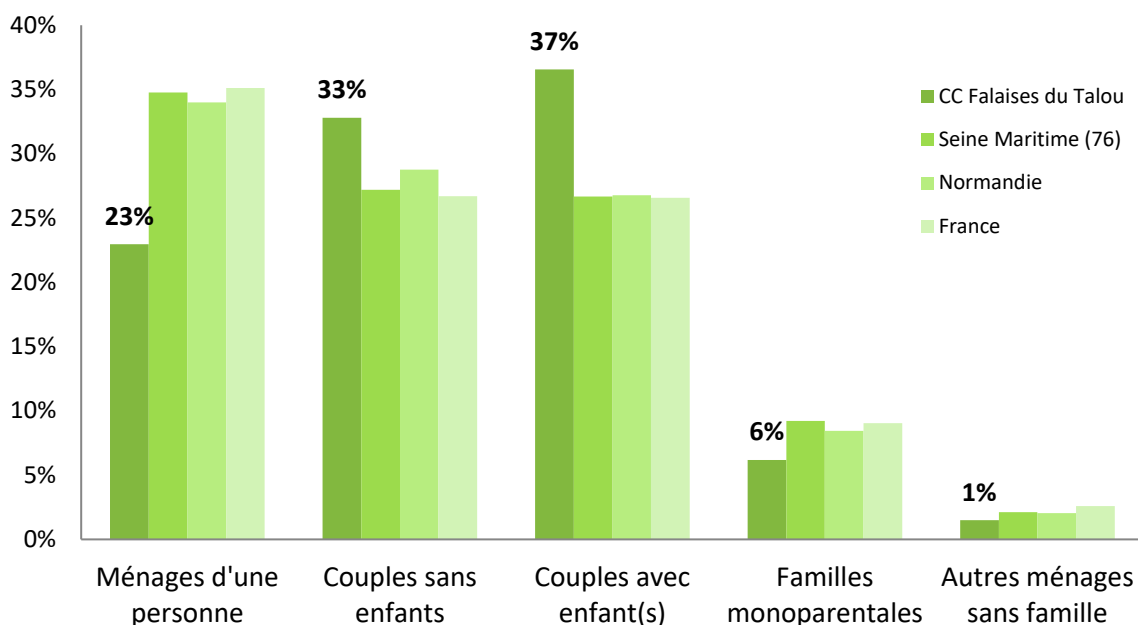


Figure 6: Structure familiale en 2014 en % (INSEE, 2014)

- Les ménages composés de couple avec enfant(s) et sans enfants constituent la typologie de ménages dominante avec 70% des ménages. Ce résultat est bien supérieur à l'ensemble des autres moyennes.
- 57% des ménages n'ont pas d'enfants à charge.
- Les ménages d'une personne et les familles monoparentales sont bien en dessous des moyennes nationales.

A retenir dans le cadre du PLPDMA

Les actions de prévention peuvent être ciblées selon la typologie des ménages présents sur le territoire qui ont des productions de déchets spécifiques :

- Ménages avec enfant(s) : textiles sanitaires (couches culottes, mouchoirs, etc), encombrants (poussettes, jouets...). Les enfants sont également d'excellents vecteurs de sensibilisation auprès de leurs parents : ils intègrent vite les messages véhiculés.
- Ménages d'une personne : emballages individuels ;
- Personnes actives n'ayant pas le temps de cuisiner : seront plus concernées par des actions sur le gaspillage alimentaire.

3.2 Structure de l'habitat

4.2.1. Type de logement

Les données ci-dessous sont issues du recensement INSEE 2014 :

Type de logement		2014	%
Type de logement	Maisons	9 927	94%
	Appartements	607	6%
	Total	10 535	100%

Type d'occupation du logement	Résidences principales	8 379	81 %
	Résidences secondaires et logements occasionnels	721	8 %
	Logements vacants	377	4 %

- Le territoire est composé à **6% d'habitat collectif**.

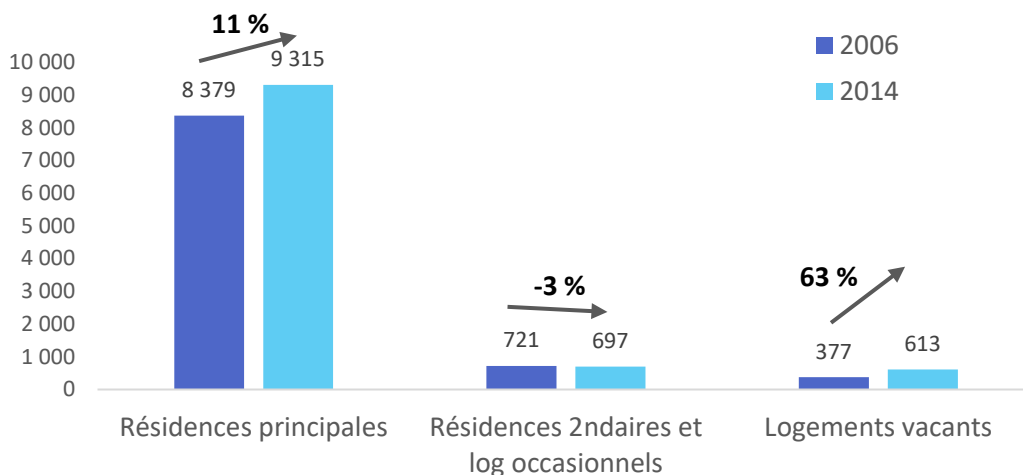
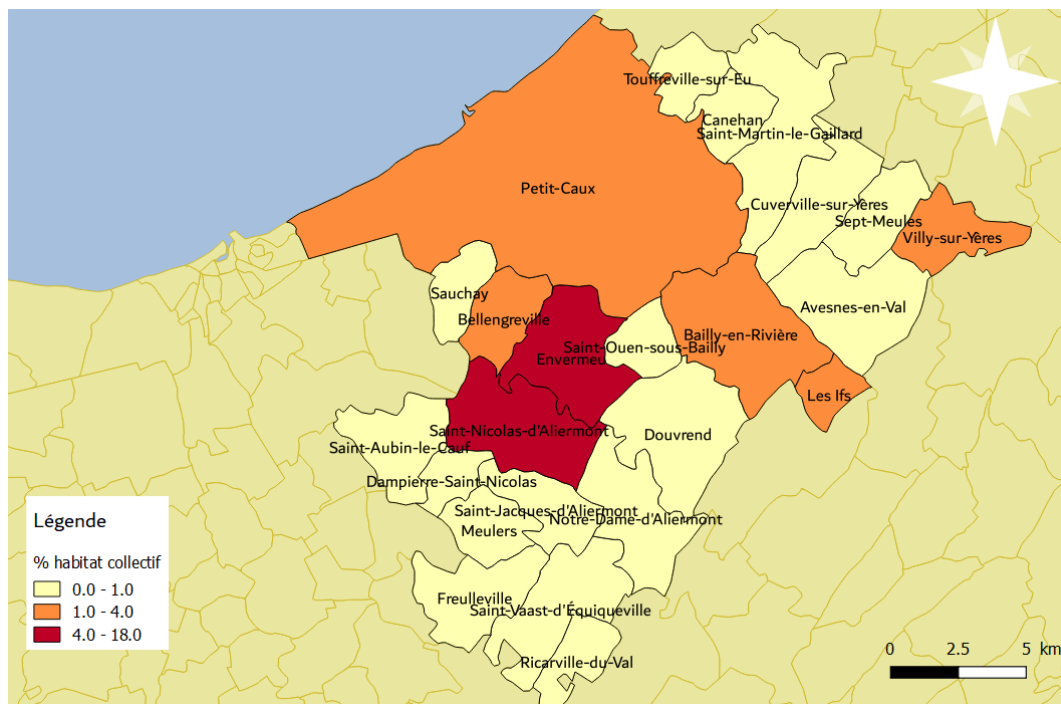


Figure 7: Comparatif du type d'occupation des logements entre 2006 et 2014 (source : INSEE)

- Ce graphique met en évidence une évolution significative du type d'occupation, avec une hausse des résidences principales de 11%, ce qui veut dire beaucoup de nouvelles installations sur le territoire, ce qui est cohérent avec l'augmentation de la population constatée.
- L'occupation des logements comme résidences secondaires a légèrement diminué.
- Les logements vacants augmentent de 63%.

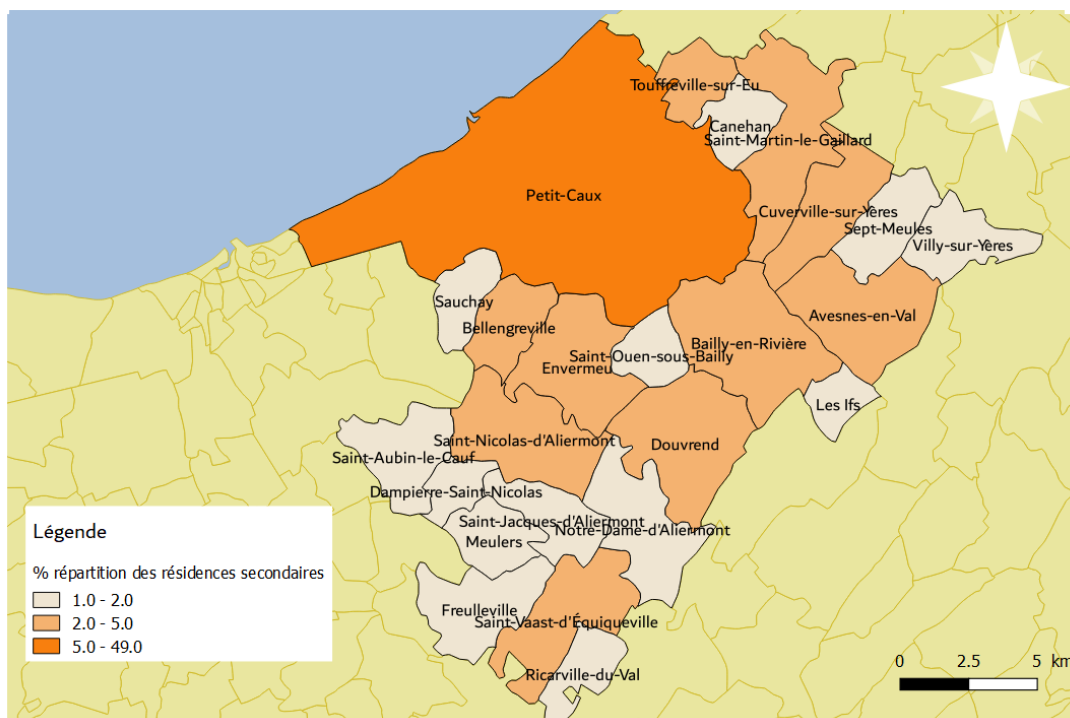
Sur la carte 7, on observe une certaine disparité de l'habitat collectif entre les communes avec :

- 18 et 16% respectivement sur Saint-Nicolas-d'Aliermont et Envermeu ;
- L'ensemble des autres communes qui présente un taux inférieur à 4%.



Carte 5: Part de l'habitat collectif sur le territoire de Falaises du Talou (INSEE 2014)

L'essentiel des habitations sont des résidences principales (81 %). **Les résidences secondaires** représentent quant à elles **8%**, ce qui peut compliquer la mise en place d'actions de prévention tout au long de l'année et sur le long terme. Ces dernières se situent essentiellement le long de la côte maritime.



Carte 6: Part des résidences secondaires sur le territoire de Falaises du Talou

A retenir dans le cadre du PLPDMA

La stratégie de communication auprès des habitants sera à adapter selon le type d'habitat.

Le taux d'habitat pavillonnaire est de 94 % sur la Communauté de communes Falaises du Talou. Ce territoire est propice à la promotion et/ou la sensibilisation du compostage des déchets domestiques. On privilégiera donc les actions de promotion du compostage sur les communes.

Des actions spécifiques aux populations en appartement, mêmes si elles sont peu importantes, sont également envisageables :

- Développer des actions de type « fiche conseil déménagement/emménagement » ou « livrets d'accueil » remis par les professionnels (notamment les bailleurs sociaux, les notaires et les agences immobilières) ;
- Développer un mode de sensibilisation plus approprié dans les zones à fort taux d'habitat vertical en s'appuyant notamment sur les bailleurs et les syndicats de copropriété mais aussi les associations communautaires lorsque cela est opportun ;
- Le lombricompostage et/ou le compostage en pied d'immeuble, restent aussi d'excellents axes de réduction des déchets à proposer aux acteurs du logement.

3.2.1 Ancienneté d'emménagement des ménages et part des propriétaires

Ancienneté d'emménagement des ménages en 2014 en %

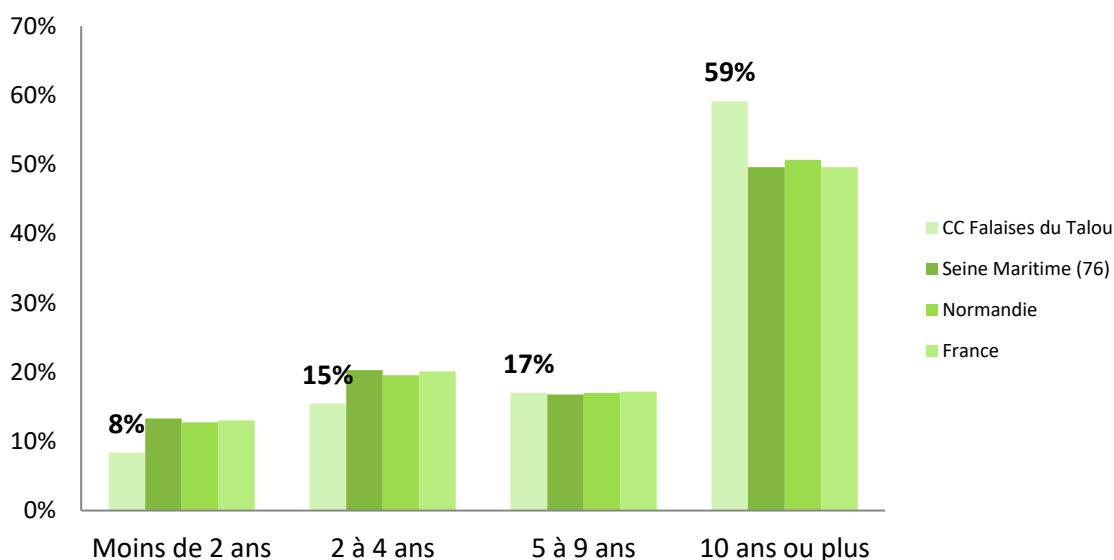


Figure 8: Ancienneté d'emménagement des ménages sur les résidences principales en % (INSEE, 2014)

- 76% des ménages vivent dans le même logement depuis au moins 5 ans, dont presque 60 %, **il y a plus de 10 ans**. La population est donc majoritairement sédentaire.
- De plus, **77 % des résidences principales sont occupées par des propriétaires** (contre 22 % de locataires et 2 % de logements vides).

A retenir dans le cadre du PLPDMA

La population de la Communauté de communes Falaises du Talou est très sédentaire avec peu de disparités entre les communes. Cependant, deux discours doivent être adaptés sur le territoire :

- En effet, la part plutôt sédentaire peut s'avérer plus facile à sensibiliser, car supposée attachée à son lieu de vie et n'étant pas « de passage ». Le fait de garder le même logement laisse également penser que le renouvellement des biens d'équipements (canapés, meubles,...) est normalement faible et régulier. De plus, une population sédentaire facilite les liens sociaux entre voisins, membres de la famille, commerçants, etc). Cela aide à la dissémination d'informations, la sensibilisation et la communication autour de la prévention => Opération témoin (élu, artisans, commerçants,...) => des voisins s'y mettent, pourquoi pas vous ? Cela facilite aussi la pérennité du message et la déclinaison d'un plan de communication en phases successives.
- Pour les autres habitants, le message doit être adapté à leur mode de vie. Le turn-over plus important peut laisser penser à une consommation supérieure de biens d'équipements plus importante. C'est donc peut-être auprès de ces habitants qu'une collecte en vue du réemploi peut être envisagée. Pour les nouveaux arrivants sédentaires sur le territoire, il peut être imaginé des actions spécifiques effectuées par la collectivité, avec par exemple un kit « prévention » composé d'un formulaire pour l'acquisition d'un composteur, un livret d'accueil et la mise à disposition d'un autocollant stop-pub chez différents partenaires (bailleurs sociaux, notaires, centres culturels, agences immobilières...).

3.3 Emploi et entreprises

3.3.1 Taux d'activité² et taux de chômage

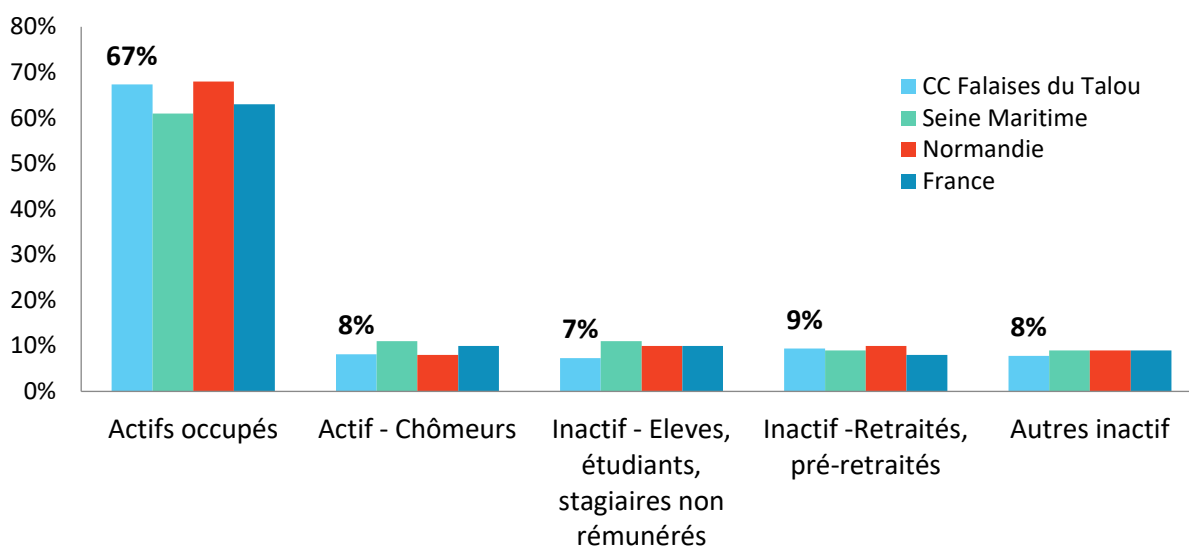
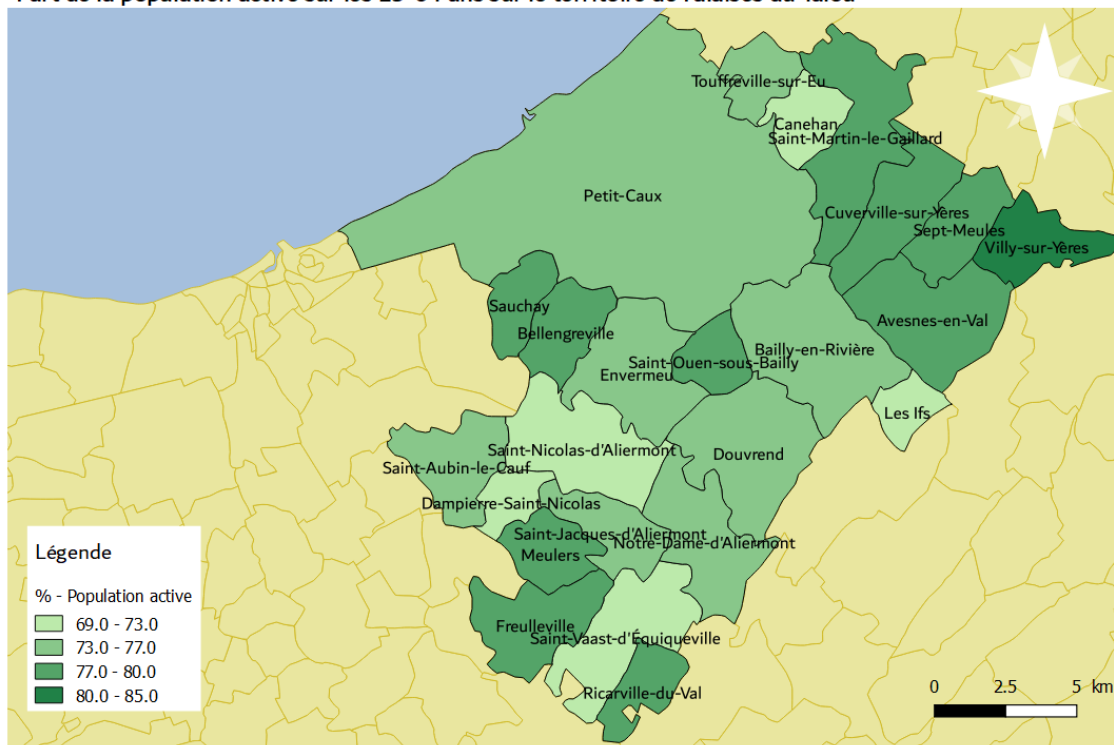


Figure 9 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité en % (INSEE, 2014)

² Taux d'activité : est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

- Sur le territoire, le taux d'activité (75%) parmi les 15 ans ou plus, est dans les tendances des trois références (moyenne départementale (72%), moyenne régionale (78%) et nationale (74%) en lien avec le constat que la population soit vieillissante.
- Le taux de chômeurs qui est de 8%, reste dans le même ordre d'idée qu'aux autres échelles (les moyennes départementales de 11%, régionales de 8% et nationales de 10%).

Part de la population active sur les 15-64 ans sur le territoire de Falaises du Talou



Carte 7: le taux d'activité de la population de 15-64 ans

A retenir dans le cadre du PLPDMA

Le statut de la population est un paramètre important à prendre en compte dans la stratégie de communication sur le thème de la prévention des déchets.

Par exemple, une personne au chômage peut allier économies avec prévention des déchets, en achetant les bonnes quantités, en cuisinant les justes mesures, en réutilisant les restes et en réduisant les emballages.

Un retraité peut également s'investir dans des associations variées (sur le jardinage, l'aide aux personnes démunies...) et être actif dans la prévention. Les personnes âgées avec des revenus modestes peuvent agir sur leur pouvoir d'achat à travers des gestes de prévention (exemple : passer par des bourses d'échanges pour pouvoir offrir des cadeaux à leurs petits enfants).

La prévention peut permettre la mise en œuvre d'actions favorisant le lien social. Elle peut être un moyen de raccrocher des populations en difficultés pour trouver un emploi et les amener vers une socialisation permettant un retour vers une activité (exemple : emplois aidés dans le secteur du réemploi).

3.3.2 Lieu de travail des actifs en %

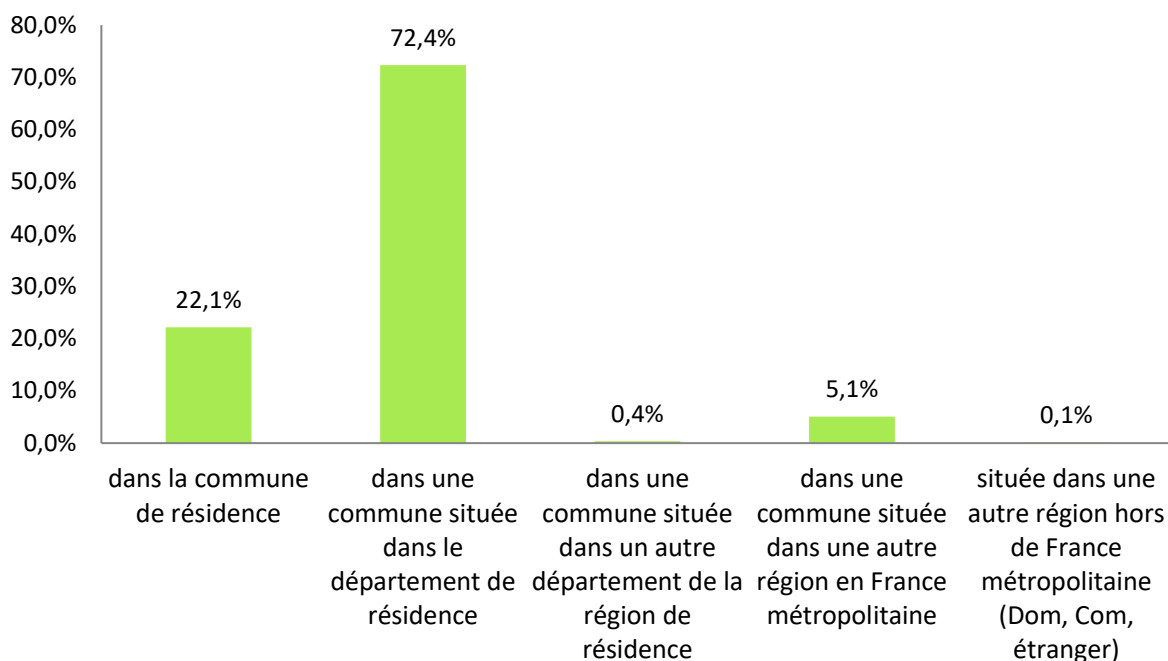


Figure 10 : Pourcentage des actifs de 15 ans ou plus, selon leur lieu de travail (INSEE, 2014)

- 94,5 % des actifs avec un emploi travaillent dans le département de la Seine-Maritime dont 22% dans leur commune de résidence et 72% sur une autre commune que leur commune de résidence. Il y a donc une mobilité importante des actifs sur le territoire, qui n'habitent pas là où ils travaillent.

A retenir dans le cadre du PLPDMA

Les actions de prévention peuvent être orientées sur l'activité de repas pris en dehors du domicile générant des déchets liés à la restauration, à la restauration rapide (...), déchets étant considérés comme assimilés (pour les non-résidents qui travaillent sur la CC Falaises du Talou).

Environ 78 % des salariés travaillent en dehors de leur commune de résidence. Ainsi, une sensibilisation « prévention » devra être effectuée sur les lieux de travail, durant les week-ends (manifestations locales, brocantes...) et lors des déplacements (campagne radio...).

22% des actifs travaillent dans leur commune de résidence. La sensibilisation pourra donc être adaptée sur les comportements au domicile et au travail.

A l'instar des enfants avec l'école, les adultes passent en moyenne 5 jours sur 7 sur leur lieu de travail. Ainsi, le programme de prévention doit aussi intégrer (en plus des services de la collectivité) ce paramètre en essayant de faire adhérer au maximum, les sociétés, les entreprises et les artisans présents sur le territoire.

Enfin, l'approche gagnera à être différente dans les quartiers à plus forts potentiels d'emplois (zones commerçantes). Dans ces territoires, des actions sont à envisager avec les entreprises publiques et privées en direction de leurs personnels (employeurs, actions au sein de l'entreprise via une déclinaison de la démarche d'éco-exemplarité, comités d'établissement et d'entreprises, CCAS...) et leurs propres déchets.

3.3.3 Population selon la catégorie socioprofessionnelle (CSP)

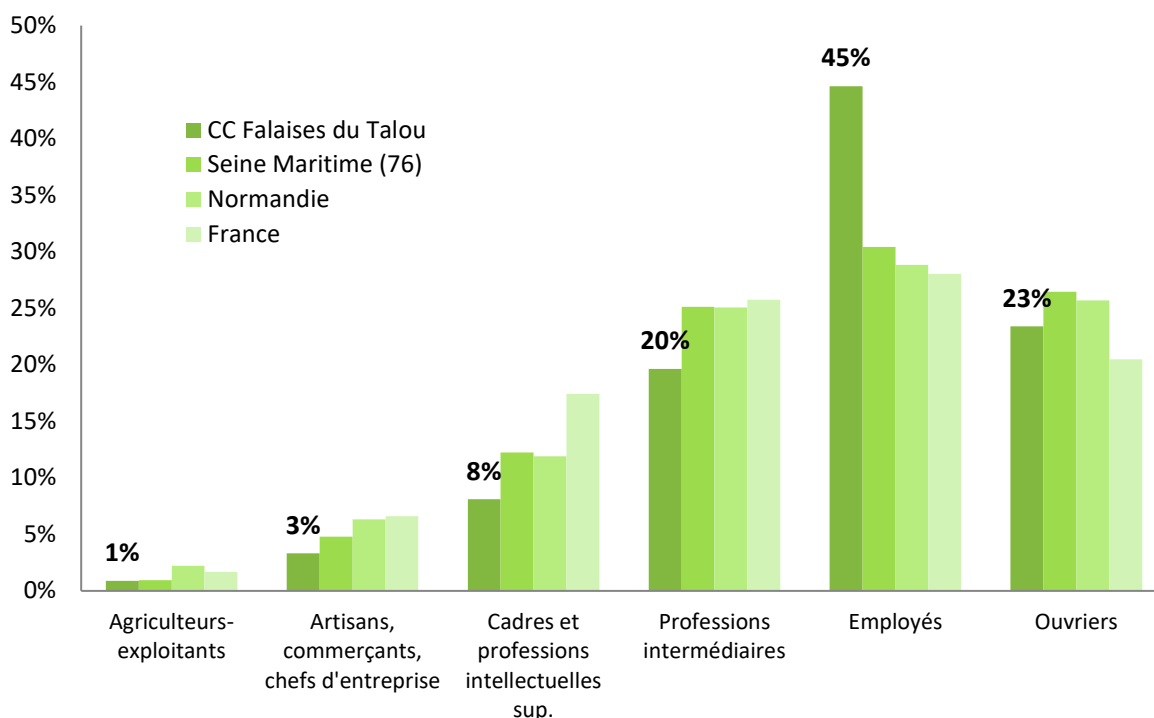


Figure 11: Population selon la Catégorie socio professionnelle (CSP) en (% , INSEE)

- La population active est composée pour la majeure partie d'employés (45%), d'ouvriers et de professions intermédiaires en proportions similaires (23% et 20%). La proportion d'employés du territoire est nettement supérieure à celle des autres territoires (nationaux, régionaux, départementaux).
- On constate une faible présence des cadres et professions intellectuelles supérieures et des artisans et commerçants.
- Ces résultats peuvent être corrélés avec le tableau ci-dessous (3.2.5.), dans lequel on constate une part majoritaire de commerces, services, administrations, secteurs santé-éducation-social : 66%.

A retenir dans le cadre du PLPDMA

Dans un contexte de crise, il peut être judicieux de mettre en avant les économies réalisables avec la mise en place de gestes liés à la prévention des déchets.

La consommation collaborative est également un moyen d'aider la classe populaire à maintenir un « niveau de consommation » acceptable. Elle désigne un modèle économique où l'usage prédomine sur la propriété et met en avant le partage, l'échange, le troc, la vente ou la location d'un bien, service ou privilège. La récréation du lien social est l'un des piliers de ce concept.

3.3.4 Typologie d'entreprises

En 2014, la Communauté de communes Falaises du Talou compte environ **1 443 entreprises** réparties par secteur de la manière suivante (source - INSEE 2014) :

Secteur d'activité	Sous-secteur d'activité	Nombre total d'établissements	%	
Agriculture, sylviculture et pêche		190	13%	13%
Industrie	Extr., énerg., eau, gestn déch. & dépol.	38	3%	9%
	Fab. aliments, boiss. & prdts base tabac	17	1%	
	Cokéfaction et raffinage	0	0%	
	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	4	0%	
	Fabrication de matériels de transport	0	0%	
	Fabrication autres produits industriels	65	5%	
Construction		176	12%	12%
Commerce, transports, services divers	Commerce ; répar. automobile & motocycle	245	17%	55%
	Transports et entreposage	35	2%	
	Hébergement et restauration	57	4%	
	Information et communication	10	1%	
	Activités financières et d'assurance	31	2%	
	Activités immobilières	70	5%	
	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	156	11%	
	Autres activités de services	195	14%	
Administration publique, enseignement, santé, action sociale		154	11%	11%
		1 443	100%	100%

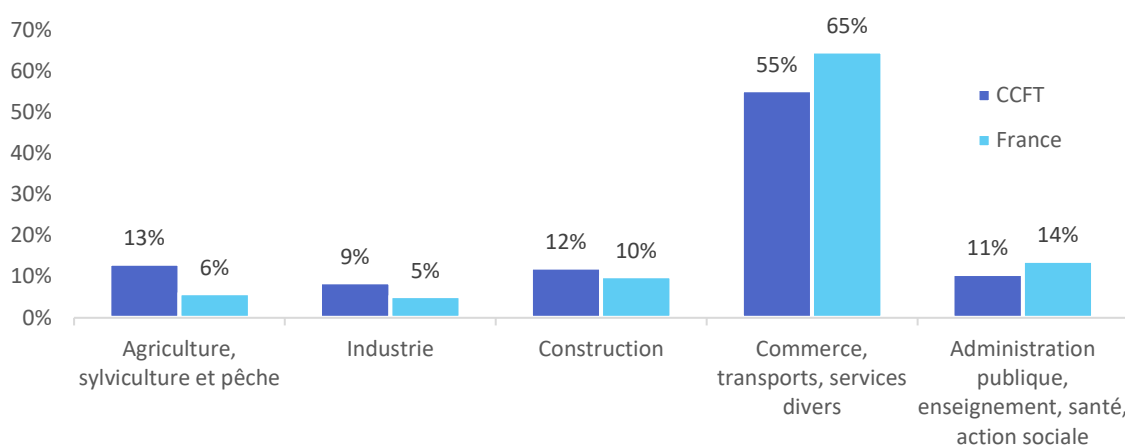


Figure 12 : Répartition sectorielle des établissements de la Communauté de communes Falaises du Talou

- Le territoire présente une proportion d'établissements issus des secteurs agricoles, industriels et de la construction légèrement supérieure à la moyenne française et inversement pour le secteur des services et des administrations. Ceci est cohérent avec la ruralité du territoire.

- On observe que 66% des entreprises sont orientées dans les secteurs commerce, services, administration publique, santé et action sociale. Ces structures sont génératrices de déchets d'emballages (plastique, papiers, cartons), de déchets de papiers et de déchets alimentaires.
- Le secteur agricole représente environ 13% du total des établissements. Les déchets produits par ces établissements sont des plastiques agricoles, mais également des résidus de récolte et des déchets dangereux³.
- Le secteur construction représente 12% de l'ensemble des établissements. La majeure partie des déchets produits par ce secteur sont des terres et matériaux meubles non pollués (déchets inertes), 6% représentent des déchets non inertes non dangereux et 2% des déchets dangereux³.

A retenir dans le cadre du PLPDMA

Les déchets issus des activités économiques, collectés par le service public de gestion des déchets doivent être intégrés dans la réflexion du PLPDMA. Ces déchets représentent en effet en moyenne 22% des déchets ménagers et assimilés, selon le Modecom 2017.

Afin d'atteindre le maximum d'entreprises et/ou commerçants, il peut être intéressant de s'appuyer sur des partenaires tels que les chambres consulaires (CCI et CMA) ou des relais (exemple : représentants d'association de commerçants). Il est également possible de mettre en place des dons d'inventaires auprès d'associations caritatives.

³ Données issues de *Chiffres-Clés Déchets – Edition 2017* de l'ADEME

3.4 Tourisme et culture

L'offre de logements touristiques proposée sur le territoire de la CC Falaises du Talou est de :

- 4 terrains de camping et 271 emplacements pour 615 lits touristiques ;
- Des logements locatifs types gîtes, chambres d'hôtes et logements Airbnb dont l'estimation du nombre de lit est de 316 lits (le taux d'occupation des gîtes labellisés est de 51% soit 2 124 nuits louées en 2018) ;
- Un hébergement collectif du type auberge de jeunesse ou village vacances est à noter sur le territoire avec une capacité de 175 lits (dont 58 lits au château de Clieu, Petit-Caux) ;
- Il y a également 5 emplacements de camping-car.

	Hotels		Camping		Hébergements collectifs		
	Nombre d'hotels	Capacité des hôtels	Nombre de camping	Capacité de camping	Résidence de tourisme	Village vacances & maison familiale	Auberge de jeunesse & centre sportif
CC Falaises du Talou	0	0	4	271	0	0	1
Seine Maritime (76)	238	489	73	6464	8	120	5
Normandie	845	3134	379	41859	57	1134	10
France	18079	440579	8373	911530	2347	68703	247

Une légère activité touristique est à noter, notamment par la proximité de la mer qui rend la commune de Petit-Caux attractive. Le reste du territoire n'est pas fréquenté touristiquement.

- ⇒ La Communauté de communes Falaises du Talou est un territoire à faible caractère touristique. Elle offre un hébergement rural composé essentiellement de meublés touristiques.

A retenir dans le cadre du PLPDMA

L'activité culturelle et touristique du territoire de Falaises du Talou n'est pas particulièrement développée, bien qu'il y ait un potentiel intéressant.

Si dans les années, l'offre et les initiatives touristiques et culturelles viennent à se développer, ces activités généreront des déchets spécifiques. Anticiper leur gestion et faire de la prévention est un axe à ne pas oublier dans le PLPDMA.

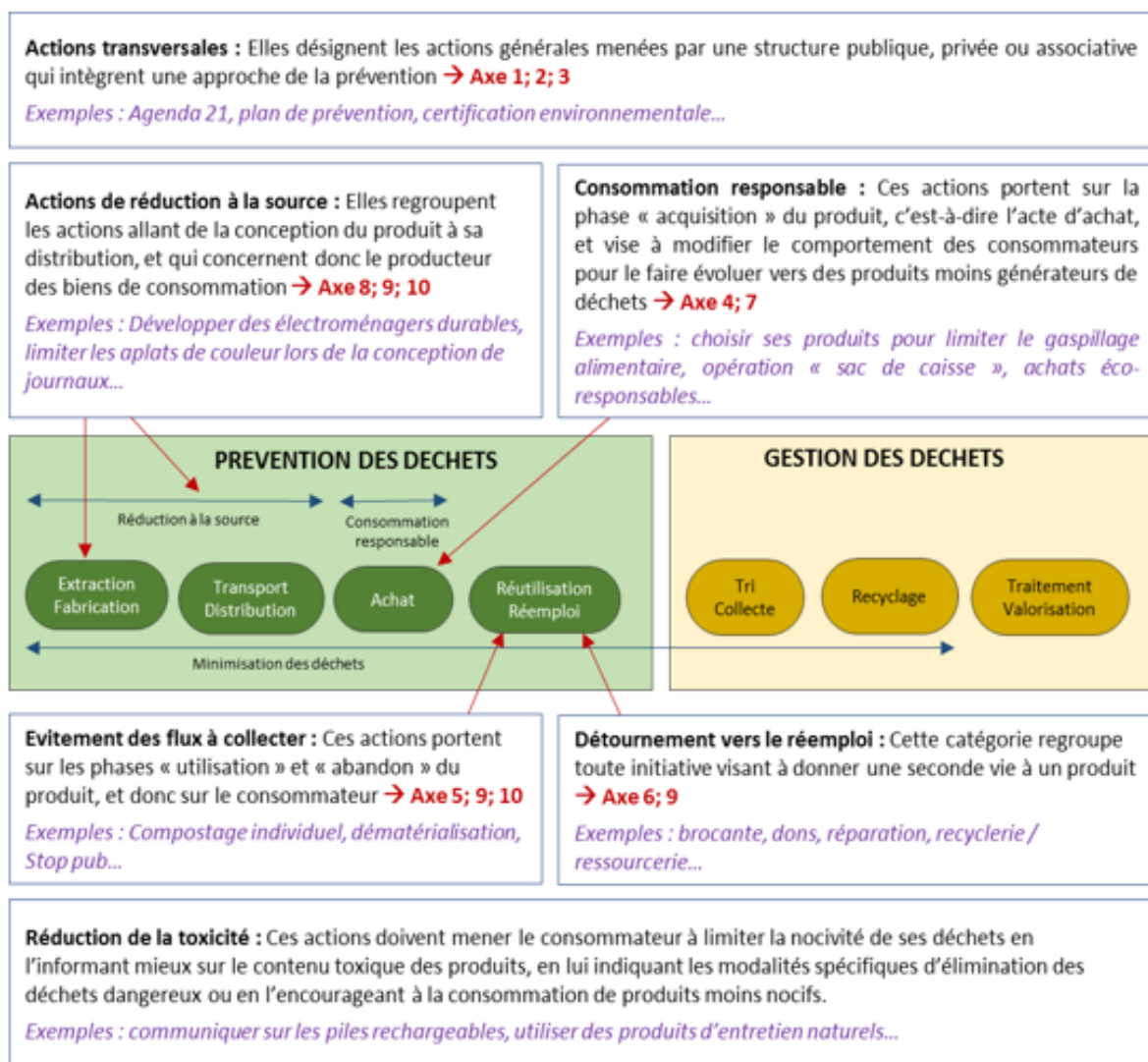
L'éco-festivité est également une tribune intéressante pour la prévention, à ne pas négliger.

4. INVENTAIRE DES ACTIONS DE PREVENTION ET ACTEURS DONT L'ACTIVITE CONTRIBUE A LA PREVENTION DES DECHETS

L'ADEME a identifié 10 axes d'actions de prévention qui peuvent être développés dans le cadre des programmes locaux de prévention des déchets. Se dégagent ainsi **3 axes transversaux** et **7 axes thématiques** :

1. Être exemplaire en matière de prévention des déchets
2. Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets
3. Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
4. Lutter contre le gaspillage alimentaire
5. Éviter la production de déchets verts & encourager la gestion de proximité des biodéchets
6. Augmenter la durée de vie des produits
7. Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
8. Réduire les déchets des entreprises
9. Réduire les déchets du BTP
10. Réduire les déchets marins

Ces actions peuvent être associées à une étape du cycle de vie d'un objet. Cette vision permet notamment d'identifier les catégories d'acteurs susceptibles d'être impliqués dans les différentes étapes de prévention.



4.1 Création d'une matrice acteurs/actions

Un travail de recensement des actions de prévention déjà engagées sur le territoire, en projet ou potentielles est primordial dans la réalisation d'un diagnostic territorial. Il s'accompagne d'une identification des acteurs qui font déjà de la prévention (en le sachant ou non) ainsi que des acteurs potentiels.

L'ADEME définit deux types d'acteurs que sont les partenaires et les relais :

Définition	Exemples
------------	----------

Partenaire	Le partenariat résulte d'une entente réciproque entre des parties qui, de façon volontaire et égalitaire, partagent un objectif commun et le réalisent en utilisant de façon convergente leurs ressources respectives. Ainsi un partenaire est un organisme (ou une personne) qui participe (ex : au niveau technique et/ou financier) à la réalisation d'une (ou plusieurs) action(s) et sans lequel l'action ne pourrait se réaliser. L'ADEME ne doit pas être considérée comme un partenaire.	• Un supermarché mettant en œuvre des actions concrètes en magasin dans le cadre d'achat éco-responsables • Une école mettant en place un programme pédagogique complet sur le thème de la prévention, réalisant une enquête ou participant à une « opération témoin »
Relais	Un relais est une personne ou un organisme qui participe aux actions du programme de prévention (sans rémunération), sans un accord formel avec la collectivité qui met en œuvre le programme.	• Un supermarché affichant des posters sur sa vitrine ou mettant à disposition des autocollants stop-pub sans assurer obligatoirement un suivi de son action • Une école dans laquelle un animateur du programme effectue une présentation sur le thème de la prévention

Une matrice de données des acteurs / actions sur le territoire de la Communauté de communes Falaises du Talou a été créée (se voulant la plus exhaustive possible), sur la base de différentes méthodes :

- Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des communes adhérentes : le taux de réponse fut de 8 communes sur 24, soit 33%. Une synthèse des réponses est disponible en annexe.
- Des entretiens téléphoniques avec les 3 communes de plus de 2 000 habitants (Envermeu, Petit-Caux, Saint-Nicolas-d'Alièrment) ont été réalisés au cours du mois de février 2019. Les thématiques abordées étaient : l'éco-exemplarité de la commune, les partenaires identifiés du territoire, ainsi que les actions de prévention à destination des usagers, des activités économiques, et des activités touristiques du territoire.
- Des entretiens individuels ont également été réalisés par Verdicité auprès de :
 - L'Office de Tourisme ;
 - La CCI

Cette base de données contient les éléments suivants :

- Le nom et les coordonnées de la structure et de la personne référente ;
- Le descriptif de l'action déjà mise en place, en projet ou envisagée comme une possibilité ;
- La thématique ADEME associée à l'action :
 - Sensibilisation des publics à la prévention des déchets
 - Les actions éco-exemplaires
 - Les actions emblématiques nationales
 - Les actions d'évitement de la production de déchets
 - Les actions de prévention quantitative des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitative
- Le(s) produit(s) concerné(s) par l'action.

Les établissements recensés dans la matrice sont au nombre de 130.

4.2 Le nombre d'actions par acteurs

Le travail de mobilisation amorcé dans cette 1ère phase de l'élaboration du programme de prévention des déchets a permis de dégager un certain nombre d'actions par des acteurs très variés :

- **54 actions déjà en place sur le territoire de la CC Falaises du Talou ;**
- **287 actions potentielles** pourraient être envisagées.

Un établissement peut cumuler plusieurs actions réalisées ou envisageables.

Axe thématique ADEME	Type de structure	Nombre d'actions en place	Nombre d'actions potentielles
1. Ecoexemplarité	Association	1	2
	Etablissement public	10	25
	Total	11	27
2. Sensibilisation	Association	4	26
	Etablissement public	8	61
	Total	12	87
4. Lutte contre le gaspillage alimentaire	Association	4	24
	Entreprise	0	7
	Etablissement public	0	42
	GMS	0	3
	Total	4	76
5. Gestion de proximité des biodéchets	Association	1	2
	Etablissement public	8	25
	Entreprise	1	1
	Total	10	28
6. Augmenter la durée de vie des produits	Association	5	27
	Bailleur	3	0
	Etablissement public	5	3
	Entreprise	3	0
	Total	16	30
7. Consommation responsable	Association	0	20
	Bailleur	0	3
	Entreprise	0	11
	Etablissement public	7	26
	GMS	0	3
	Total	7	63
8. Réduire les déchets des entreprises	Entreprise	0	11
	Etablissement public	1	24
	GMS	0	3
	Total	1	38
9. Réduire les déchets du BTP	Entreprise	0	3
	Etablissement public	0	1
	Total	0	4
10. Déchets marins	Association	0	1
	Total	0	1
TOTAL		61	350

Deux types d'acteurs ressortent sur le territoire :

- Le tissu associatif avec des structures dans les domaines du social et de l'animation (comité de fêtes, etc.), dont les actions de type réemploi ont été recensés.
- Les établissements publics (mairies et écoles surtout) ont déjà lancé quelques actions d'écoresponsabilités et liées à la gestion des déchets verts principalement.

De nombreux autres acteurs ont été identifiés dans la base de données car, bien qu'elles n'aient pas mis en place d'actions pour le moment, elles peuvent être des relais ou des partenaires potentiels pour la mise en place de futures actions.

Il peut s'agir par exemple : CCI, petite entreprises, EPHAD, diverses associations, etc.).

Des actions pouvant être mises en place en fonction des établissements sont également proposées dans la matrice.

4.3 Les actions en lien avec les thématiques ADEME

Les différentes actions sont associées aux thématiques ADEME dans la base de données Excel (cf. description des thématiques à la page 26). Ci-dessous le classement des actions déjà mises en place par thématique :

Axe thématique	Nombre d'actions en place
1. Eco-exemplarité	11
2. Sensibilisation	12
3. Réduire par des outils économiques	0
4. Lutte contre le gaspillage alimentaire	4
5. Gestion de proximité des biodéchets	10
6. Augmenter la durée de vie des produits	16
7. Consommation responsable	7
8. Réduire les déchets des entreprises	1
9. Réduire les déchets du BTP	0
10. Déchets marins	0
TOTAL	61

Les actions visant à augmenter la durée de vie des produits sont majoritaires, suivi de celles s’attachant à sensibiliser et à être exemplaire en matière de prévention pour les administrations publiques. Certains produits ressortent donc de ces actions :

- Les déchets de jardin, concernés par le compostage.
- Les vêtements ou les encombrants touchés par les dons aux associations, les brocantes ou dépôt-vente, la réparation...
- Le papier de par les actions stop pub et celles d’écoexemplarité mis en œuvre dans les mairies.

Une trentaine de structure on déjà mis en place des actions, dont 12 sont les mairies avec des actions d’envergure faible à moyenne (dématérialisation des documents, compostage des déchets verts issus de l’entretien des espaces verts communaux, etc.). Les autres sont essentiellement des associations.

A retenir dans le cadre du PLPDMA

L'inventaire réalisé montre que le type et le nombre d'initiatives déjà réalisées sont faibles. Cependant, il recense une multiplicité d'acteurs potentiels sur le territoire.

La collectivité n'a pas intérêt à tout mettre en œuvre seule : cela lui coûtera plus cher et ce sera moins efficace. D'où l'intérêt :

- D'identifier des relais :
 - Locaux (correspondants communaux ou de quartiers)
 - Thématiques (ex : des guides composteurs)
- De conclure des partenariats (contrats d'objectifs avec des associations, charte avec les commerçants...)
- En mobilisant ainsi la société civile et les entreprises de son territoire, la Communauté de communes Falaises du Talou peut espérer créer une dynamique territoriale (et également une identification à ce territoire encore récent).

Pour la Communauté de communes, la difficulté va résider dans la mobilisation de ces nombreux petits acteurs et structures identifiés qui pourraient intervenir comme relais ou partenaires dans le programme de prévention. Cela demandera une concertation (indispensable) et une présence importante pour motiver, mobiliser, intéresser, et lancer.

5. ETUDE DU GISEMENT DE DECHETS

Ce volet, en lien direct avec la production de déchets, a plusieurs objectifs :

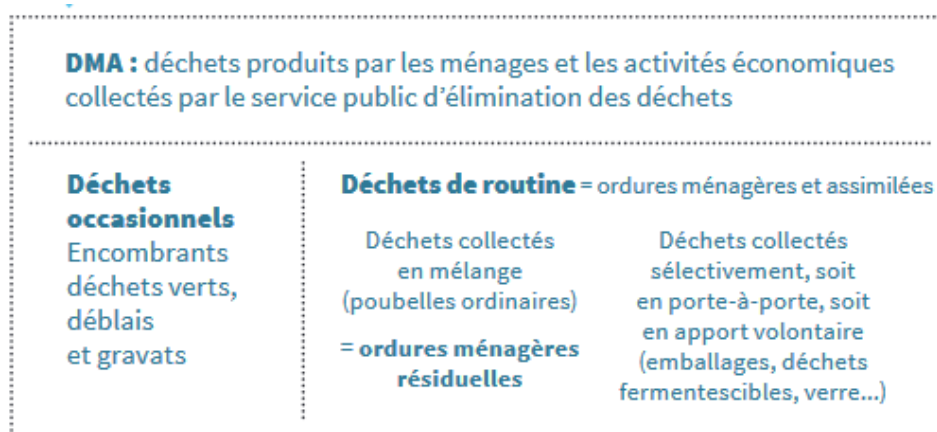
- Etablir une photographie de la production de déchets sur le territoire ;
- Reconstituer le gisement des déchets ménagers et assimilés (DMA) en se basant sur les données du MODECOM 2007 ;
- Identifier des gisements d'évitement (passer de l'étude du déchet à l'étude du produit) ainsi que les potentiels de réduction ;
- Préconiser des actions de prévention adaptées.

L'année de référence pour la prise en compte des tonnages est celle de 2017.

5.1 Etude générale des Déchets Ménagers et Assimilés

Afin d'identifier les gisements d'évitement de déchets et cibler des actions adaptées, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance du gisement de déchets produits sur le territoire de la Communauté de communes Falaises du Talou.

Cette partie traite des Déchets Ménagers et Assimilés, c'est-à-dire des OMA (déchets de routine) ainsi que des déchets occasionnels. Les déchets assimilés correspondent aux déchets des entreprises pouvant être assimilés à ceux des particuliers.



Source : Chiffres-clés déchets - Édition 2016, ADEME

L'objectif de réduction des déchets de -10% fixé dans la LTECV est désormais basé sur les DMA (seuls les OMA étaient concernés dans les anciens PLPD – objectif -7%). A noter que les certains déchets municipaux sont inclus dans les données de la CCFT.

5.1.1 Historique de collecte

Pour l'ensemble de la collectivité, la collecte et le traitement sont gérés par des prestataires. Il existe pour l'instant autant de contrats que d'anciennes zones. Des nouveaux marchés de collecte et de traitement communs sont lancés en mars 2019 : ils intègrent l'ex-CCMV, l'ex-CCYP et la commune d'Avesnes-en-Val, et à compter de 2021, ces marchés intégreront également la commune de Petit-Caux.

Pour cette raison, l'année **de référence pour la prise en compte des tonnages est celle de 2017** (première année faisant figurer les tonnages de l'ensemble du territoire sur base mensuelle).

5.1.2 Décomposition de l'ensemble des tonnages en 2017

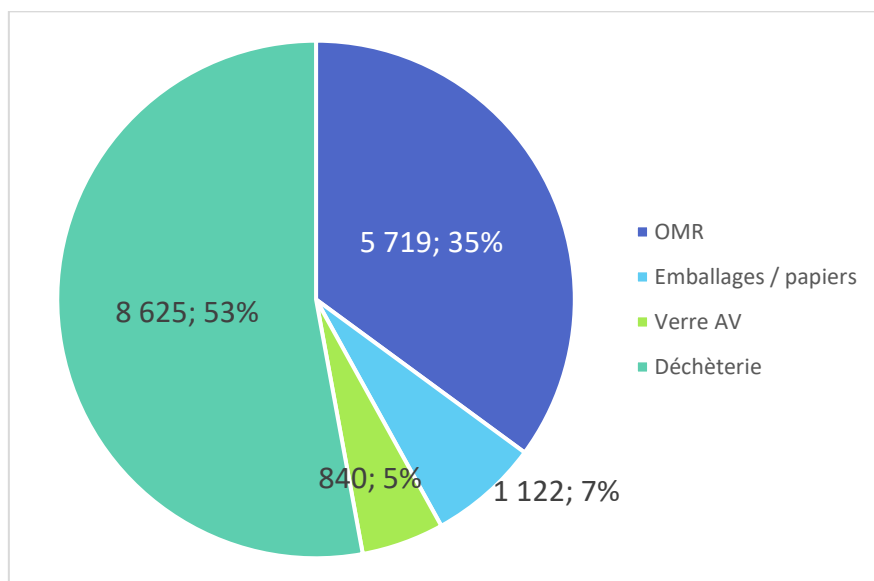


Figure 13 : Répartition des tonnages collectés en 2017 dans la CC Falaises du Talou par flux

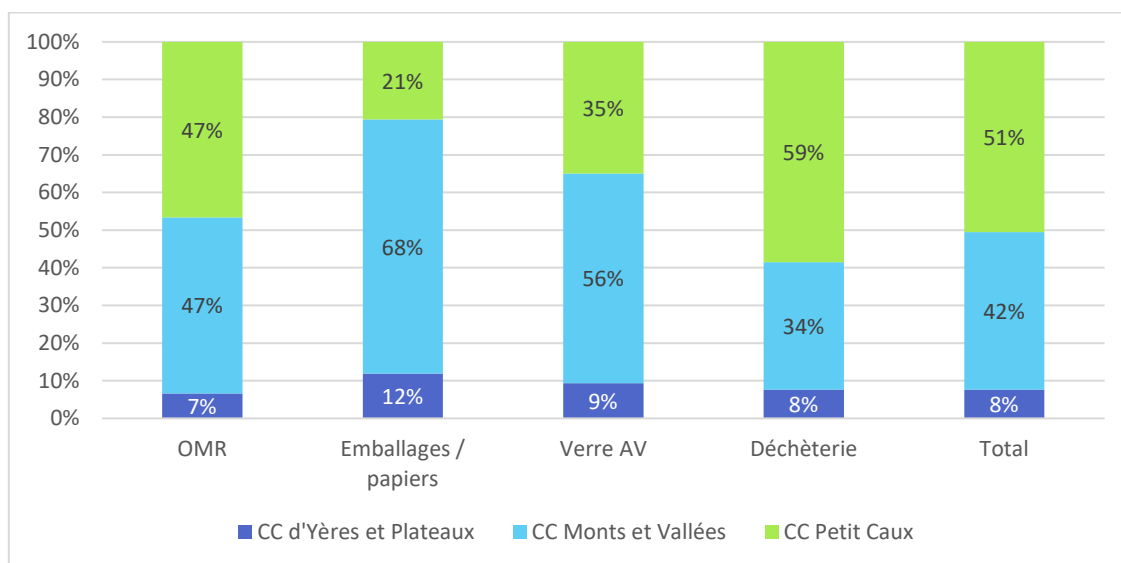


Figure 14: Décomposition des tonnages de 2017 par type de collecte et par zone sur la CCFT

- **16 307 tonnes de déchets sont collectées sur la Communauté de communes en 2017**, dont 53% collectées sur les déchèteries.
- **Les ordures ménagères résiduelles représentent 35 % du tonnage global.**
- La collecte sélective hors verre (papiers – cartons, plastiques, recyclables et cartons des commerçants) représente 7% du tonnage total et le verre 5%.
- **L'ex CC de Petit-Caux représente 51% de l'ensemble des tonnages** du territoire en 2017. Pour rappel, la population de cette zone représente 40% de la population totale. En revanche, pour l'ex CC Monts et Vallée représente 53% de la population et 42% des déchets. Cela s'explique par les apports en déchèterie, qui sont très élevés dans la déchèterie de Petit-Caux, par rapport à celle d'Envermeu, notamment parce que les accès ne sont pas contrôlés ; la fréquentation est donc plus importante, notamment de la part des professionnels.

5.1.3 Evolution des tonnages entre 2012 et 2017

Type de déchets	TOTAL CC FALAISES DU TALOU									Ecart en % (2009 / 2017)	Ecart en tonnes (2009 / 2017)
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
OMR	7 711	7 280	7 232	6 984	6 218	4 941	5 052	5 034	5 719	-26%	-1 992
Tri (verre + Emballages /papiers)	1 286	1 323	1 332	1 373	1 580	2 232	2 161	2 151	1 963	53%	676
Verre	669	704	682	689	779	943	859	898	840	26%	171
Emballages / papiers	540	619	649	652	801	1 289	1 302	1 253	1 122	108%	582
Déchèteries	6 264	6 152	7 079	7 039	7 111	8 029	7 286	6 954	8 625	38%	2 361
Total	15 261	14 756	15 642	15 396	14 909	15 203	14 498	14 139	16 307	7%	1 046

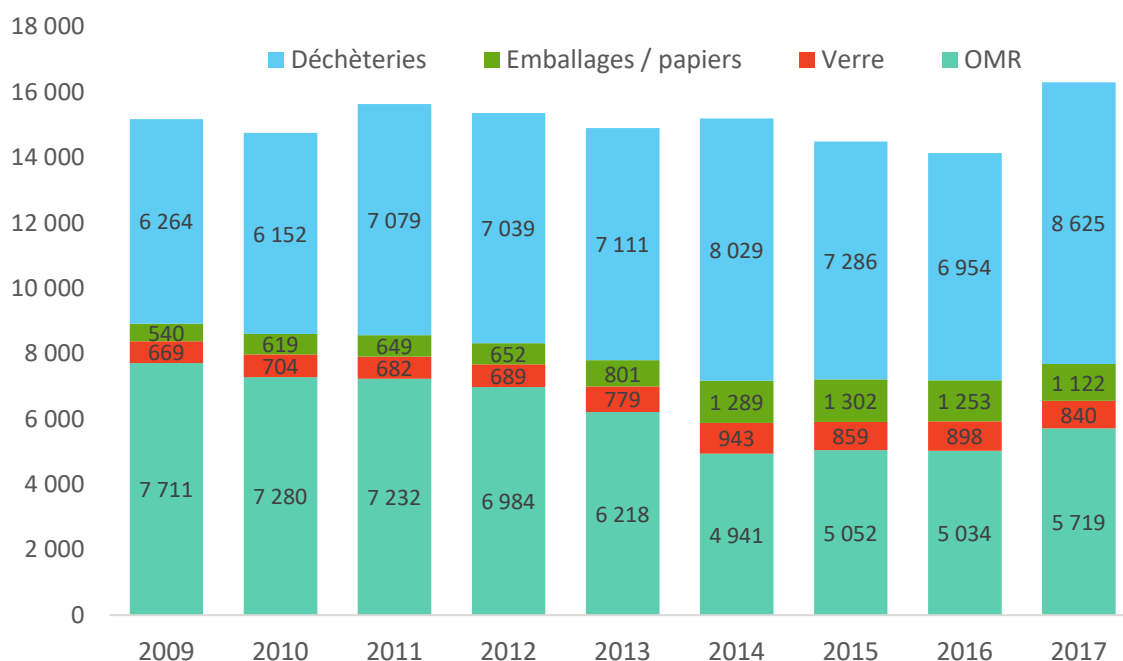


Figure 15: Evolution des tonnages DMA par flux sur la CCFT de 2009 à 2017

- On observe une tendance à la stagnation sur les 8 années étudiées : +4% sur les DMA. Cependant de 2009 à 2016 les DMA diminuent régulièrement (-7%). Et en 2017, l'augmentation est de 15%. Ceci est expliqué par la façon dont ont été réalisés les calculs des tonnages. Les données de tonnages n'étant disponibles que pour l'ex-CC Monts et Vallées, il a été réalisé des extrapolations à l'ensemble du territoire pour la période 2009 à 2016. L'année 2017 est la première année de suivi complète des tonnages de l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Falaises du Talou ; les ratios obtenus avant 2017 donnent une tendance de l'ensemble du territoire. On peut tout de même en déduire que les tonnages sont certainement sous-évalués, notamment pour les OMR et les déchèteries (en 2017 la déchèterie de Petit-Caux a un ratio kg/hab./an qui est le double de celui de la déchèterie d'Envermeu, qui a servi pour l'estimation des tonnages avant 2017).
- Le tonnage des ordures ménagères résiduelles diminue de -26%. On observe un transfert vers la collecte sélective, dont les modalités ont changé en janvier 2014. Jusqu'à 2014, des points d'apport volontaires permettaient de trier le verre, le papier et les emballages recyclables. A

compter du 1^{er} janvier 2014, la collecte est passée en porte-à-porte pour le flux papiers et emballages en mélange. Des moyens de sensibilisation importants ont été mis en œuvre dès 2013 : embauche d'un conseiller du tri, dépliants, événements afin de sensibiliser. Ces changements peuvent expliquer la diminution des OMR et l'augmentation des emballages papiers (respectivement de -21% et + 41% entre 2013 et 2014).

- L'augmentation des tonnages collectés en déchèterie est de 11% pour la période 2009 à 2016 et de 38% entre 2009 et 2017. Pour la période 2009 à 2016, cette augmentation est certainement corrélée à la diminution des OMR et au transfert d'une partie des OMR vers les déchèteries. L'augmentation de 24% des tonnages collectés en déchèterie entre 2016 à 2017 est expliquée par la prise en compte des tonnages de la déchèterie de Petit-Caux, non connus avant 2017. Cette déchèterie collecte beaucoup plus de déchets que celle d'Envermeu, notamment parce que l'accès n'est pas restreint ; les professionnels et habitants d'autres territoires peuvent y venir. Le ratio de déchets collectés dans la déchèterie d'Envermeu est de 236 kg/hab. en 2017, alors que celui de la déchèterie de Petit-Caux est de 536 kg/hab. en 2017, soit plus du double. Pour les années antérieures, c'est le ratio de la déchèterie d'Envermeu qui est pris en compte. On peut en déduire que les tonnages antérieurs à 2017 sont sous-estimés.

5.1.4 Décomposition des tonnages collectés, par zone, en kg/hab./an

La production de déchets en kg/hab./an a été calculée à partir des tonnages 2017 avec la population municipale INSEE 2015, ainsi qu'avec la population INSEE DGF 2018, pour les 3 zones du territoire (la CC d'Yères et Plateaux comprenant la commune d'Avesnes-en-Val).

	KG /HAB INSEE / AN - 2017			KG /HAB DGF / AN - 2017		
	CC d'Yères et Plateaux Insee	CC Monts et Vallées Insee	CC Petit-Caux Insee	CC d'Yères et Plateaux DGF	CC Monts et Vallées DGF	CC Petit-Caux DGF
OMR	267	216	283	248	207	272
Tri	149	99	56	138	95	54
Verre	55	38	31	51	36	30
Emballages / papiers	94	61	25	87	59	24
Déchèteries	460	236	536	426	226	516
Total	876	552	874	811	528	842

- Rapporté au nombre d'habitants de chaque zone, la production de déchets est la plus importante dans l'ex-CC d'Yères et Plateaux et l'ex-CC de Petit-Caux, zone littorale accueillant un flux de personnes plus important lors des périodes touristiques : 887 kg/hab./an avec la population municipale INSEE 2015 et 842 kg/hab./an avec la population DGF 2018.
- L'ex-CC Monts et Vallées, à l'inverse, est la zone la moins productrice de déchets.
- Le calcul sur la base de la population DGF permet de diminuer la production des deux zones les plus productrices, l'ex-CC d'Yères et Plateaux et de Petit-Caux, par rapport à l'ex-CC Monts et Vallées.

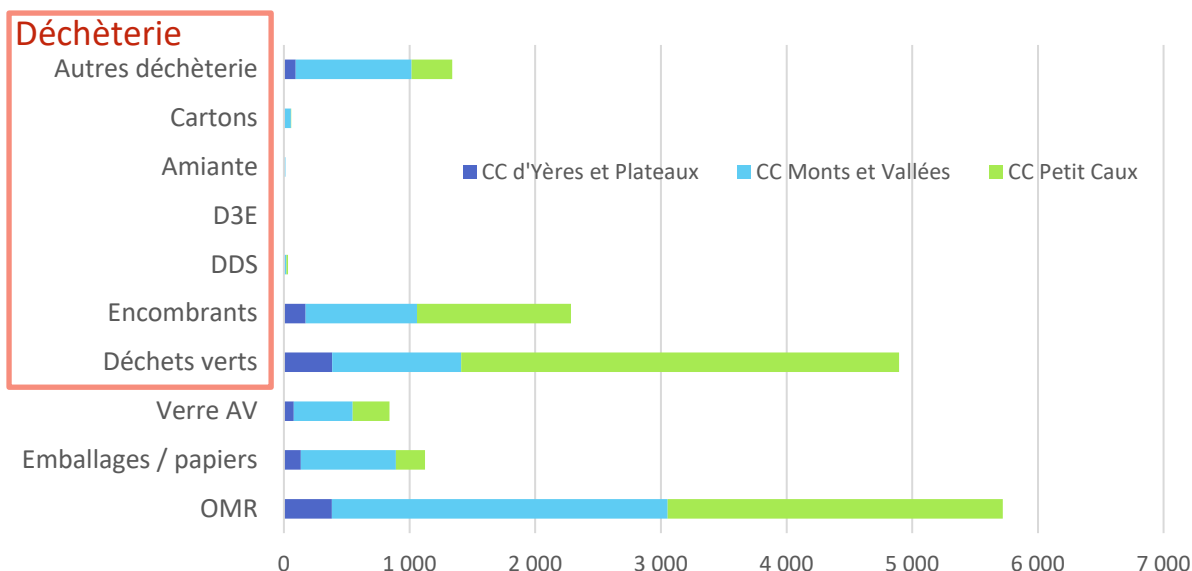


Figure 16 : Décomposition des tonnages collectés de CCFT en 2017 (INSEE 2015)

- La production par habitant des différents types de déchets varie selon les zones.
 - ⇒ L'ex-CC de Petit-Caux produit en majorité des déchets verts (42%), avant les OM (32%). Le tonnage de déchets verts de cette zone représente 71% des déchets verts de la Communauté de communes Falaises du Talou.
 - ⇒ Les tonnages les plus importants sont réalisés en déchèterie avec 43% pour l'ex-CC Monts et Vallées, 53% de l'ex-CC d'Yères et Plateaux et 61% de l'ex-CC de Petit-Caux du tonnage de déchets respectifs de chaque collectivité

5.1.5 Comparaison de la production de déchets à des moyennes référentielles

❖ Si l'on considère la population municipale INSEE 2015 :

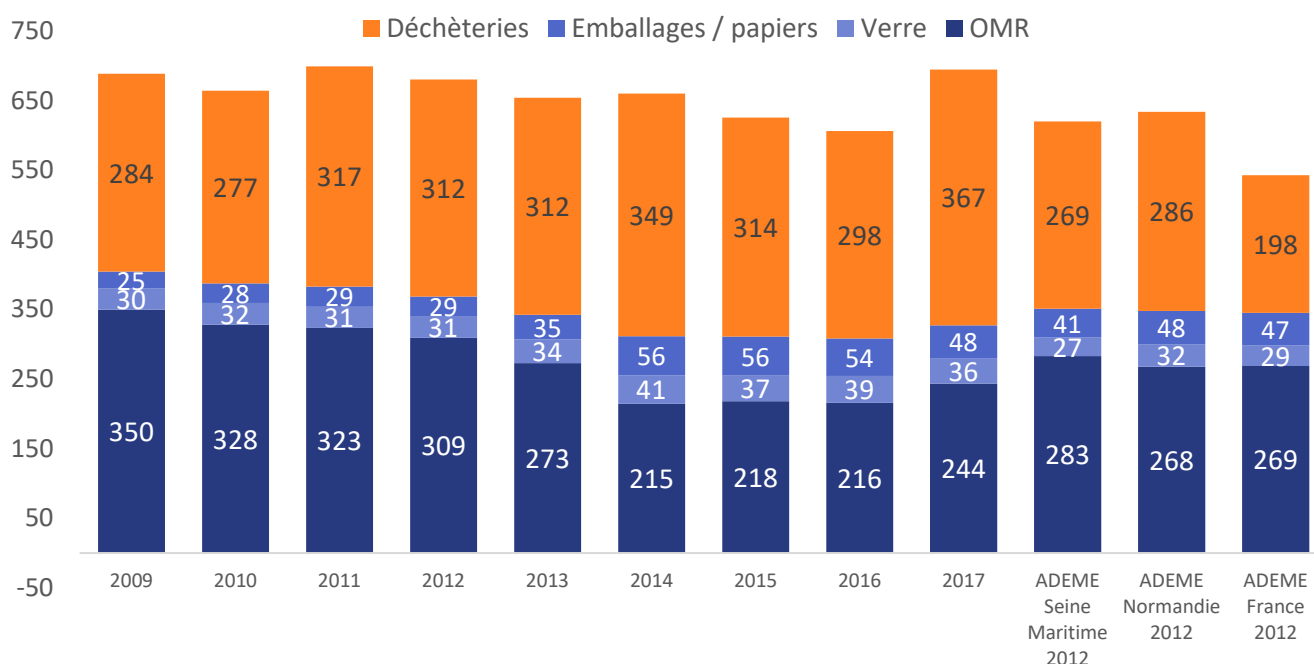


Figure 17: Décomposition des tonnages collectés sur la CC Falaises du Talou entre 2012 et 2017 et comparaison aux moyennes de l'ADEME en kg/hab/an (base : pop° municipale INSEE 2015)

- La production globale de DMA sur la Communauté de communes Falaises du Talou est supérieure aux moyennes départementales, régionales et nationales, hormis en 2016 où elle est inférieure à la moyenne de la région Normandie et du département Seine-Maritime.
- Quel que soit l'année prise en compte, le tonnage collecté en déchèteries est plus important sur la CCFT (de 279 à 367 kg/hab./an) en comparaison avec les moyennes départementale (269 kg/hab./an en 2012), régionale (286 kg/hab./an en 2012) et nationale (198 kg/hab./an en 2012).
- A contrario, le tonnage des OMR collectés depuis 2014 (217 à 245 kg/hab./an) est inférieur aux moyennes départementale (283 kg/hab./an en 2012), régionale (268 kg/hab./an en 2012) et nationale (269 kg/hab./an en 2012).
- Les tonnages de déchets recyclables collectés sont supérieurs aux moyennes depuis 2014.

❖ Si l'on considère la population INSEE DGF 2018 :

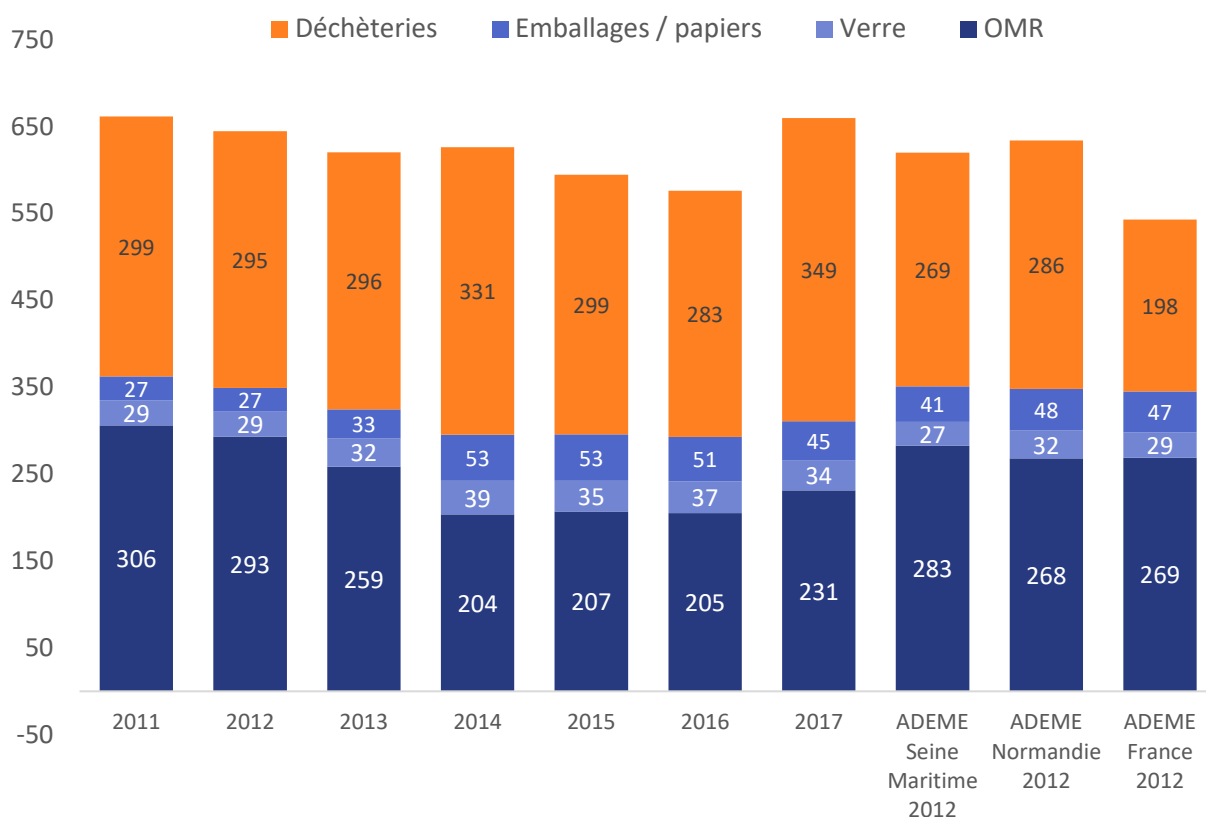


Figure 18: Décomposition des tonnages collectés sur la CCFT entre 2012 et 2017 et comparaison aux moyennes de l'ADEME en kg/hab./an (base : pop° INSEE DGF 2018)

- On constate que le fait de considérer la population INSEE DGF 2018 permet de se rapprocher des 3 références ADEME :
 - ⇒ L'année 2017 (660 kg/hab./an) se situe au-dessus des moyennes départementale (620 kg/hab./an), régionale (634 kg/hab./an) et nationale (543 kg/hab./an).
 - ⇒ De 2014 à 2016, les DMA collectés par la CCFT se situent en dessous de la moyenne régionale (et départementale à partir de 2015), mais au-dessus de la moyenne nationale.

5.1.6 Synthèse de l'analyse des tonnages

La production totale de déchets ménagers assimilés (**DMA**) sur le territoire de la CC Falaises du Talou s'élève à **16 307 tonnes** en 2017 :

- 7 185 tonnes sont des ordures ménagères et assimilées (OMA), soit 67%, dont :
 - ⇒ 5 034 sont des ordures ménagères résiduelles (54%)
 - ⇒ 2 151 sont des déchets issus de collectes sélectives (DMR ; cartons ; verre) (14%)
- 6 954 sont des déchets occasionnels collectés en déchèteries (24%).

Par zone, la répartition des tonnages est la suivante : **51% pour l'ex-CC Petit-Caux**, 42% pour l'ex-CC Monts et Vallées et 8% pour l'ex-CC d'Yères et Plateaux.

Les productions d'**OMA** (327 kg/hab./an en 2017 et 311 kg/hab. DGF/an en 2017) sont inférieures aux 3 moyennes référentielles.

Il est intéressant de commenter les évolutions par flux :

- La baisse du ratio OMR par habitant et par an de -30% entre 2009 et 2017, explicable par un transfert vers les déchèteries (+ 29%) et les déchets recyclables (+43%).
- La hausse de 95% du ratio par habitants et par an des déchets ménagers recyclables hors verre entre 2009 et 2017 peut s'expliquer par
 - ⇒ **2013** : embauche d'un conseiller du tri, dépliants, événements afin de sensibiliser au tri
 - ⇒ **Janvier 2014** : Mise en place de la collecte en porte-à-porte du flux en mélange papiers et emballage (auparavant flux distincts collectés en PAV).
- Le ratio de collecte des déchets en déchèterie a également augmenté de 29% (284 kg/hab./an en 2009 à 367 kg/hab./an). La déchèterie d'Envermeu ayant été mise aux normes avec un contrôle d'accès, dispose d'une maîtrise plus importante des flux. La déchèterie de Petit-Caux n'a pas encore de système de contrôle mis en place. De plus, la population a stagné sur l'ex-CC Monts et Vallées, alors qu'elle a augmenté sur l'ex-CC Petit-Caux (+ 15% de 2006 à 2015) : avec l'installation de famille qui produisent comparativement plus de déchets que des personnes seules.

Objectif de réduction LTECV : -10% entre 2010 et 2020

Le territoire de la Communauté de communes Falaises du Talou connaît une augmentation des tonnages globaux (DMA) depuis 2010, avec une stagnation si l'on prend le ratio par habitants et par an. Il faut tout de même considérer que de 2009 à 2016, les tonnages globaux sont issus de ratios de l'ex-CC Monts et Vallées et qui sont certainement inférieurs aux ratios de production de l'ex-CC Petit-Caux (au vu des tonnages complets de l'année 2017). On peut penser que la tendance de production de déchets devrait être à la baisse, mais en l'absence d'informations, ce postulat ne peut être confirmé.



Considérant 2019, comme l'année de démarrage du futur programme quinquennal, on peut prévoir un objectif de **-10%** appliqué sur la **période 2019/2024**, soit :

- -1 631 tonnes
- - 69,5 kg/ hab. INSEE 2015 / an
- - 66,0 kg / hab. DGF 2018 / an



Détermination du gisement évitable et
du potentiel de réduction

5.2 Identification du gisement d'évitement au sein des OMA et définition du potentiel de réduction

Afin d'appréhender correctement et de manière opérationnelle la prévention quantitative et qualitative des déchets, il est nécessaire de changer d'approche : du regard « gestion des déchets », il faut désormais se situer en amont avec une **approche « produit ou catégorie de produits »**.

Le **gisement d'évitement** est la quantité annuelle (sur un territoire ou ramené à l'habitant) de déchets issus d'un produit ou d'une catégorie de produits directement implacables par la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions combinées de prévention.

Le **potentiel de réduction** d'une action de prévention donnée est la fraction dont on peut envisager de réduire ce gisement par cette action. Il s'agit d'une référence (tirée d'expériences antérieures, de bonnes pratiques et de leur analyse prospective) et/ou d'une ambition retenue. Le potentiel de réduction est la base ou l'expression même de l'objectif d'impact de l'action considérée. Il est donc assorti d'une échéance (par ex : « à 5 ans ») et plutôt formulé en kg/hab./an.

Afin d'estimer au mieux le gisement d'évitement des déchets, il est nécessaire de connaître la composition des déchets. Nous avons donc reconstitué le gisement des DMA d'après :

- Les rapports annuels des tonnages fournis par la collectivité ;
- Les résultats du MODECOM 2007 pour les OMR.

5.2.1 Les gisements d'évitement au sein des OMR

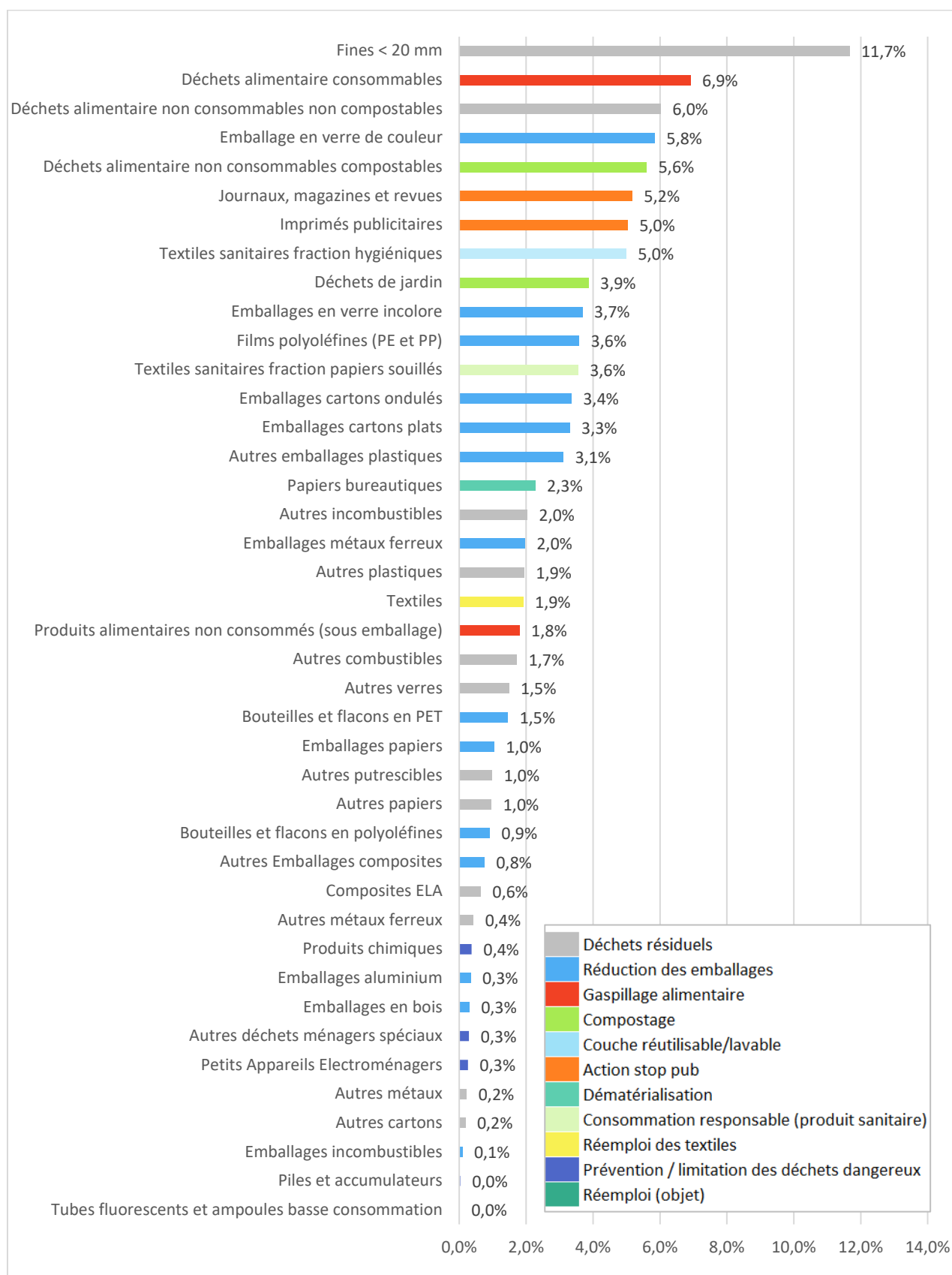


Figure 19: Décomposition du gisement OMR ventilé selon le MODECOM 2007 par sous-catégorie et thématique de prévention (% des OMR en 2017, population INSEE 2015)

- L'histogramme détaille la composition des ordures ménagères selon le MODECOM 2007, classées par ordre décroissant et associées à un axe de prévention des déchets lorsque cela était possible (toute couleur sauf le gris (=résiduel)).
- Nous avons détaillé la catégorie « Déchets alimentaires restes de cuisine » (18,5%) proposée dans le MODECOM, à partir des caractérisations effectuées sur Dieppe-Maritime, ce afin de pouvoir répartir les déchets alimentaires en fonction de la thématique de prévention des déchets (gaspillage alimentaire, compostage et résiduel).
- On constate que le 1^{er} gisement identifié est celui des fines et le second les déchets alimentaires consommables avec 7% du gisement total.
- La troisième catégorie (6%) sont les déchets alimentaires résiduels, ni compostables, ni consommables (coquillages, etc.).
- Les catégories importantes sont ensuite le verre, les papiers, puis les textiles sanitaires hygiéniques (couches).

La figure ci-dessous synthétise les sous-catégories par thématique de prévention des déchets :

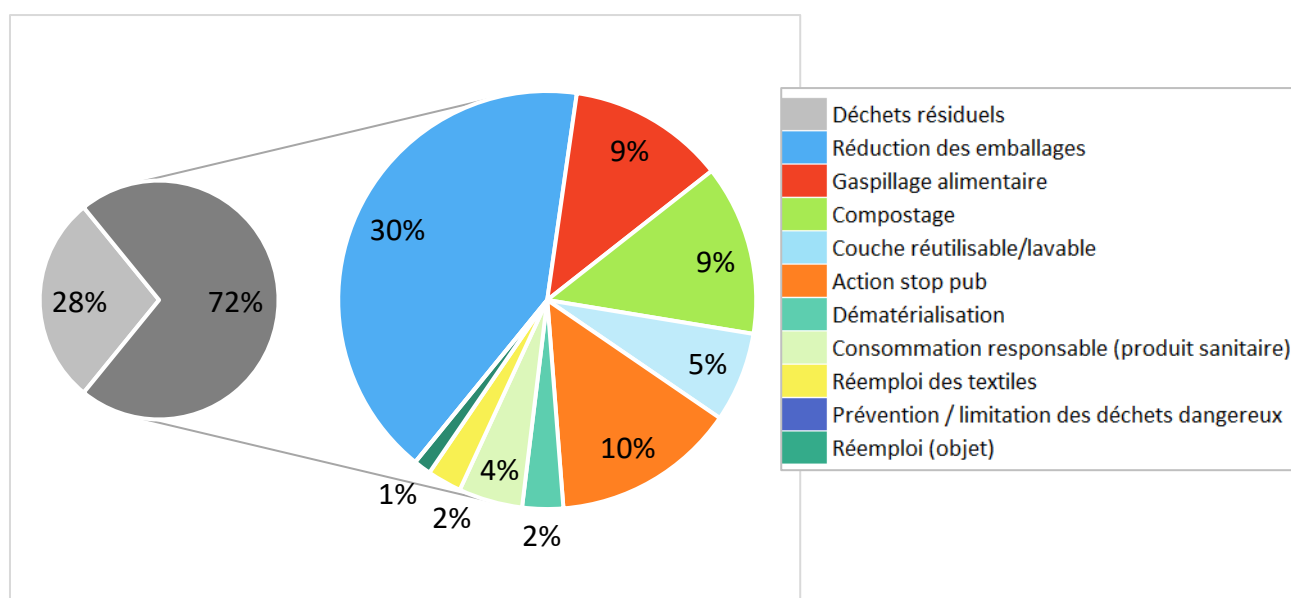


Figure 20: Décomposition des OMR par thématique "prévention" en %

- **Théoriquement, 72 % du gisement des OMR peut faire l'objet d'actions de prévention.** 28 % sont des déchets résiduels pour lesquels aucune action de prévention n'est envisagée.
- **L'axe de prévention de réduction des emballages est le levier de prévention le plus important** (avant application du potentiel de réduction). En effet, il concerne 30% des déchets du gisement total, à savoir les emballages verre, papier, carton, métaux, films polyoléfinés, les bouteilles en plastique...
- 2 axes de travail se dégagent concernant les biodéchets qui concernent 18% des OMR : une partie du gisement peut être destiné au compostage (9% qui sont les déchets de jardin et déchets alimentaires), l'autre partie pouvant être évitée dans le cadre d'une lutte contre le gaspillage alimentaire (9%).
- L'action du stop-pub est également une action de réduction importante à mettre en place, car les journaux, magazines, revus et imprimés publicitaires représentent 10% du gisement.
- Les textiles sanitaires à fraction hygiénique représentent également une part importante des OMR avec 5%. Une action de prévention pourrait être l'utilisation de couches lavables/réutilisables.

Le tableau ci-après décompose les OMR par thématique « prévention » en kg/hab./an selon les deux populations (municipale et DGF).

Code couleur	Thématique d'action de prévention	OMR 2017 (tonnes)	Ratio OMR (kg / hab. (INSEE 2015) / an	Ratio OMR (kg / hab. (INSEE 2015) / an
	Déchets résiduels	1616	69	65
	Réduction des emballages	1699	72	69
	Gaspillage alimentaire	498	21	20
	Compostage	541	23	22
	Couche réutilisable/lavable	285	12	12
	Action stop pub	583	25	24
	Dématérialisation	130	6	5
	Consommation responsable (produit sanitaire)	203	9	8
	Réemploi des textiles	109	5	4
	Prévention / limitation des déchets dangereux	55	2	2
	Réemploi (objet)	0	0	0
	Total	5719	244	231

La production annuelle de déchets résiduels dans les OMR est de 69 kg/ hab. INSEE /an et de 65 kg/ hab. DGF / an, soit un gisement d'évitement respectif de 175 kg / hab. INSEE /an et 166 kg/ hab. DGF / an.

❖ Focus sur les emballages au sein des OMR :

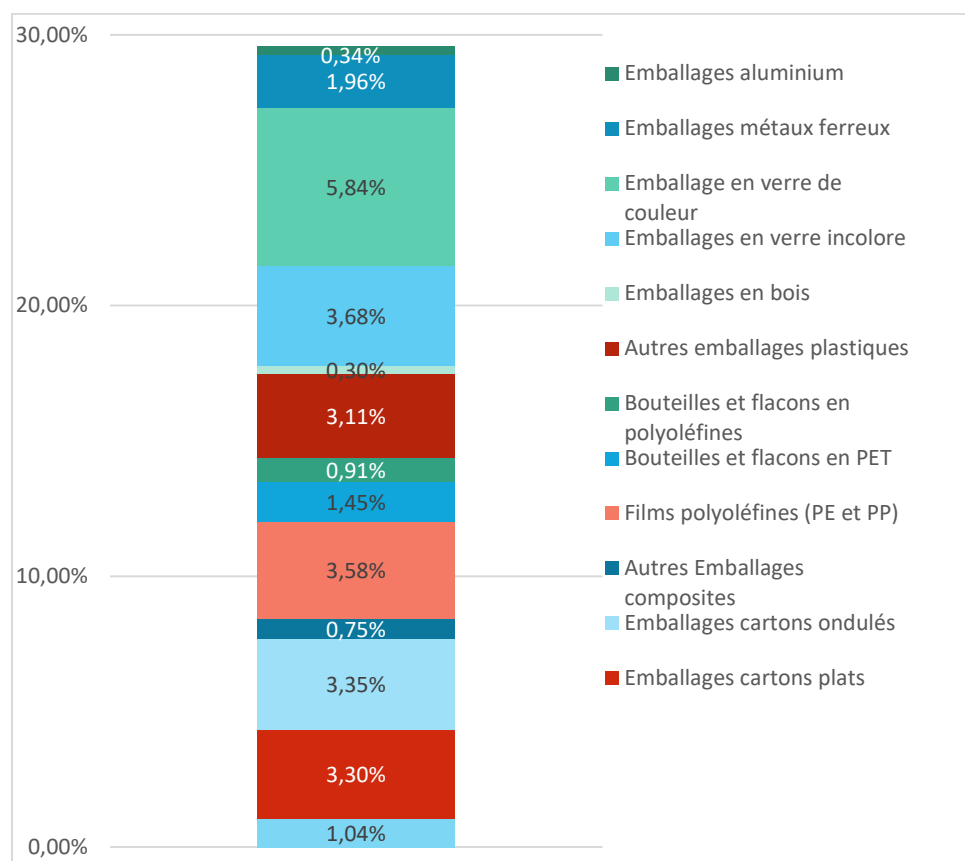


Figure 21: Décomposition du gisement « Emballages » dans les OMR (%)

5.2.2 Les gisements d'évitement au sein des DMA

Code couleur	Thématique d'action de prévention	Global 2017 (tonnes)					Kg / hab. (INSEE 2015) / an					Kg / hab. (DGF 2018) / an				
		OMR	Emballages /papiers	Verre AV	Déchèterie	Total	OMR	Emballages/papiers	Verre AV	Déchèterie	Total	OMR	Emballages/papiers	Verre AV	Déchèterie	Total
	Déchets résiduels	1616	69	105	2957	4748	69	3	4	145	221	65	3	4	138	210
	Réduction des emballages	1699	483	735	12	2928	72	21	31	3	127	69	20	30	2	120
	Gaspillage alimentaire	498				498	21				21	20				20
	Compostage	541			146	687	23			209	232	22			198	220
	Couche réutilisable/lavable	285				285	12				12	12				12
	Action stop pub	583	252			835	25	11			36	24	10			34
	Dématérialisation	130	313			442	6	13			19	5	13			18
	Consommation responsable (produit sanitaire)	203				203	9				9	8				8
	Réemploi des textiles	109				109	5				5	4				4
	Prévention / limitation des déchets dangereux	55	4		4897	4956	2	0		1	4	2	0		1	4
	Réemploi (objet)	0	2		613	615	0	0		10	10	0	0		9	9
	Total	5719	1122	840	8625	16307	244	48	36	367	695	231	45	34	349	660

Les différents gisements ont été identifiés ainsi :

- OMR et déchets recyclables : sur la base du MODECOM 2007 avec des ratios issus des caractérisations de Dieppe-Maritime pour les déchets putrescibles ;
- Déchèteries avec plusieurs hypothèses :
 - En résiduel : 90% des encombrants +100% des gravats + 100% bois + 100% de la ferraille + 100% de l'amiante
 - En compostage : 100% des déchets verts
 - En prévention/limitation des déchets dangereux : 100% des déchets dangereux
 - En réemploi : 10% des encombrants + 100% des D3E + 100% des DEA
 - En réduction des emballages : 100% des cartons

Code couleur	Thématique d'action de prévention	Global 2017 (tonnes)	Ratio (kg / hab. (INSEE 2015) / an	Ratio (kg / hab. (INSEE 2015) / an
	Déchets résiduels	4748	221	210
	Réduction des emballages	2928	127	120
	Gaspillage alimentaire	498	21	20
	Compostage	687	232	220
	Couche réutilisable/lavable	285	12	12
	Action stop pub	835	36	34
	Dématérialisation	442	19	18
	Consommation responsable (produit sanitaire)	203	9	8
	Réemploi des textiles	109	5	4
	Prévention / limitation des déchets dangereux	4956	4	4
	Réemploi (objet)	615	10	9
	Total	16307	695	660

La production annuelle de déchets résiduels est de 4 748 tonnes par an soit 29% du gisement total de déchets de la Communauté Falaises du Talou.

Les actions de prévention peuvent être déclinées sur trois niveaux :

- La réduction à la source (« source » sensu stricto) aux étapes de conception et fabrication des produits ;
- La réduction autour de l'achat (interaction entre offre et demande de produits plus « pauvres en déchets » et/ou moins toxiques et permettant de s'interroger sur le besoin).
- L'évitement de l'abandon (utilisation correcte, entretien, réparation) ou le détournement de produits en fin de vie hors des filières de gestion des déchets (don, réemploi...).

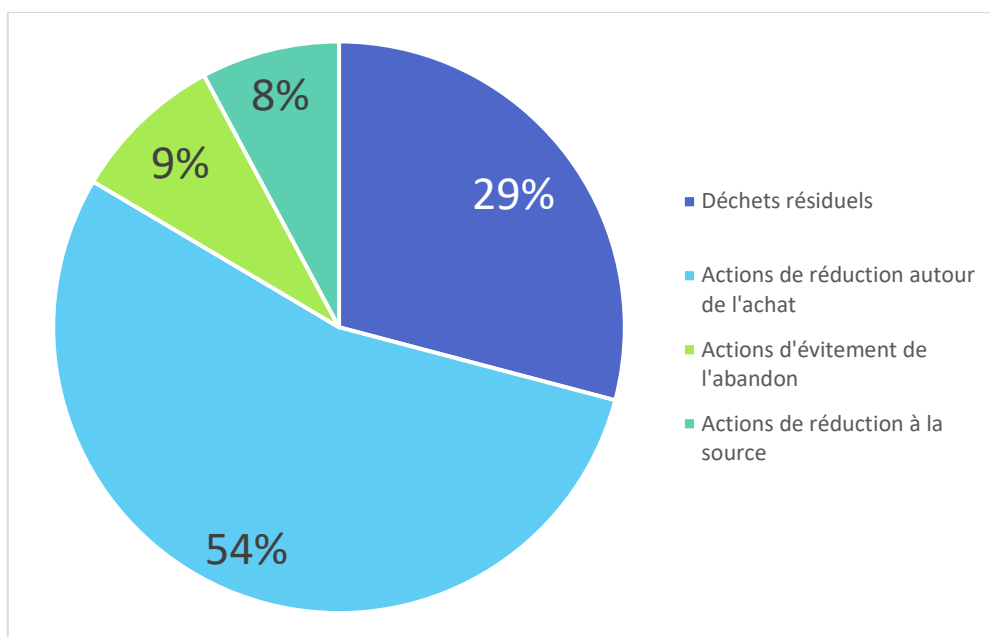


Figure 22: Décomposition du gisement d'évitement par grande famille de prévention (%)

A retenir dans le cadre du PLPDMA

71 % des DMA peuvent faire l'objet d'actions de prévention, dont 54% liées à l'action de réduction autour de l'achat, 9% liées à l'action d'évitement de l'abandon et 8% liées à l'action de réduction à la source. **Soit 473 kg/hab/an en population municipale ou 450 kg/hab/an en population DGF.** Ce gisement d'évitement, couplé à l'identification d'actions à mettre en œuvre permettront d'évaluer le potentiel de réduction. Ce dernier ne pourra être atteint que par la mise en place d'indicateurs de suivi des différents gisements.

Deux gisements liés à des actions d'évitement des flux ou à la consommation responsable se démarquent :

- 1) **Le gisement d'évitement en lien avec les biodéchets (18%)** que cela soit dans le cadre de lutte contre le gaspillage alimentaire (9%) ou lié au compostage (9%) présente également un potentiel de prévention important.
- 2) **Le gisement lié aux emballages (30%)** constitue également une part importante du gisement d'évitement total.

Quatre autres leviers se dégagent à savoir : le stop-pub (10%), les actions de dématérialisation des informations (2%), les couches lavables (5%) et le réemploi (2%).

6. SYNTHÈSE

La Communauté de communes Falaises du Talou a souhaité s'engager dans la mise en place d'un programme local de prévention des déchets. L'année de référence retenue pour le projet est celle de 2017. Le projet concerne les déchets des ménages ainsi que ceux des entreprises, assimilés aux ménages. L'objectif est de réduire à minima la production de ces déchets de 10% en 5 ans.

6.1 Un territoire en mutation

- La Communauté de communes Falaises du Talou est un territoire ayant subi les différentes réformes territoriales. C'est donc un territoire « jeune », qui doit se construire une identité commune avec des entités auparavant distinctes.
- On constate une uniformité territoriale : il s'agit d'une zone rurale sans pôle urbain central. C'est Dieppe, situé à proximité de ce territoire qui agit comme pôle urbain. De ce fait, les communes proches (au sud-ouest de la CC Falaises du Talou) ont une densité d'habitants plus forte que sur le reste du territoire.
- La majorité des communes ont vu leur population augmenter depuis 2008 (+ 6% de 2008 à 2015) et le nombre de résidences principales a augmenté de 11% entre 2006 et 2014.
- La population est une population plutôt jeune, dont la moyenne d'âge se situe autour de 40 ans. Les couples avec enfants constituent 37% des ménages (10% au-dessus de la moyenne nationale).
- 94% des habitations sont individuelles et les résidences principales représentent 81% du parc.
- La proportion d'actifs est légèrement supérieure à la moyenne française et composée majoritairement d'employés. L'essentiel des actifs travaillent en dehors de leur commune de résidence mais dans le département. On peut penser qu'une partie travaille à Dieppe. Les activités principales du territoire sont le secteur service et commerces (55%), l'agriculture (13%), le secteur du bâtiment et les administrations.
- On peut donc caractériser la CC Falaises du Talou comme un territoire attractif, qui favorise l'installation de familles et accueille une population sédentaire, essentiellement propriétaire.
- Au niveau de Petit-Caux, la seule commune littorale : la proximité de la mer favorise la présence de résidences secondaires (1/4 environ), d'habitations type « maison » (environ 90%) avec une part importante de propriétaires. La population y est plus âgée que sur les autres communes.

6.2 10% de réduction : un objectif atteignable au regard du potentiel de réduction

Les gisements d'évitement de déchets sont l'ensemble des produits, matériaux et substances qui peuvent faire l'objet d'actions préventives sur l'ensemble de la chaîne allant de la production à la consommation. Le potentiel de réduction représente la part du gisement d'évitement sur laquelle on fixe un objectif réaliste de réduction des déchets au travers d'actions de prévention.

- La production de déchets ménagers et assimilés en 2017 représente **16 307 tonnes soit 695 kg/hab. (INSEE 2015) et 660 kg/hab. (DGF 2018)**.
→ L'objectif de réduction est de **-10% des DMA en 5 ans**, soit une **baisse de 69,5 kg/hab./an (INSEE 2015) et 66,0 kg/hab./an (DGF 2018)** pour atteindre une production moyenne de **625 kg/hab./an (INSEE 2015) et 594 kg/hab./an (DGF 2018) en 2027**.

- Les **principaux gisements** d'évitement sont :
 - Les **emballages** (verre, plastique, papier, cartons) : **124 kg/hab./an, soit 26% du gisement d'évitement et 18% du gisement total**. Ce gisement peut faire l'objet d'actions de sensibilisation à l'éco-consommation.
 - Le **gaspillage alimentaire, les restes alimentaires et produits de jardin** : **267 kg/hab./an, soit 55% du gisement d'évitement et 34% du gisement total**. Ce gisement est concerné par deux actions emblématiques : le compostage et le gaspillage alimentaire.
- Ces 2 gisements correspondent à 392 kg/hab./an, soit 81% du gisement d'évitement et 57% du gisement total.

6.3 Une dynamique à impulser

- La **mobilisation des acteurs du territoire** est primordiale dans l'élaboration d'un PLPDMA. Elle a démarré dès le diagnostic par le recensement des actions déjà mises en place et des acteurs existants et potentiels, au travers d'une enquête auprès des 24 communes, et de quelques entretiens téléphoniques avec des communes et acteurs du territoire (office du tourisme et CCI).
- Cet inventaire démontre l'importance de la mise en œuvre du PLPDMA pour développer les quelques initiatives déjà mises en place mais surtout le besoin de concertation et d'énergie pour lancer la dynamique dont les acteurs (notamment ceux qui ont été interrogés), sont en attente.
- A retenir :
 - ⇒ Acteurs publics et associatifs essentiellement
 - ⇒ 61 actions mises en place dont 16 autour du réemploi
 - ⇒ Et qui concernent les textiles, les déchets verts, les encombrants et le papier principalement.

Population DGF et population municipale

Pour la suite du PLPDMA, l'une des populations devra être privilégiée pour servir de population de référence. Cette décision revient à la communauté de communes.

Pour rappel : l'avantage de la population DGF est qu'elle rend compte du nombre de touristes potentiels du territoire. Cependant, la population couramment utilisée dans la réalisation de PLPDMA est la population municipale. Pour des raisons de comparabilité, celle-ci peut être privilégiée.

7. ATOUTS ET HANDICAPS DU TERRITOIRE

La démarche d'analyse ici présentée est basée sur un outil connu et appelé SWOT ou AFOM : cet outil combine l'étude des forces et des faiblesses du territoire de la CC Falaises du Talou avec celle des opportunités et des menaces de son environnement, afin d'aider à la définition d'une stratégie de développement du futur programme de prévention des déchets.

Le but de l'analyse est de prendre en compte dans la stratégie, à la fois les facteurs internes et externes, en maximisant les potentiels des forces et des opportunités et en minimisant les effets des faiblesses et des menaces :

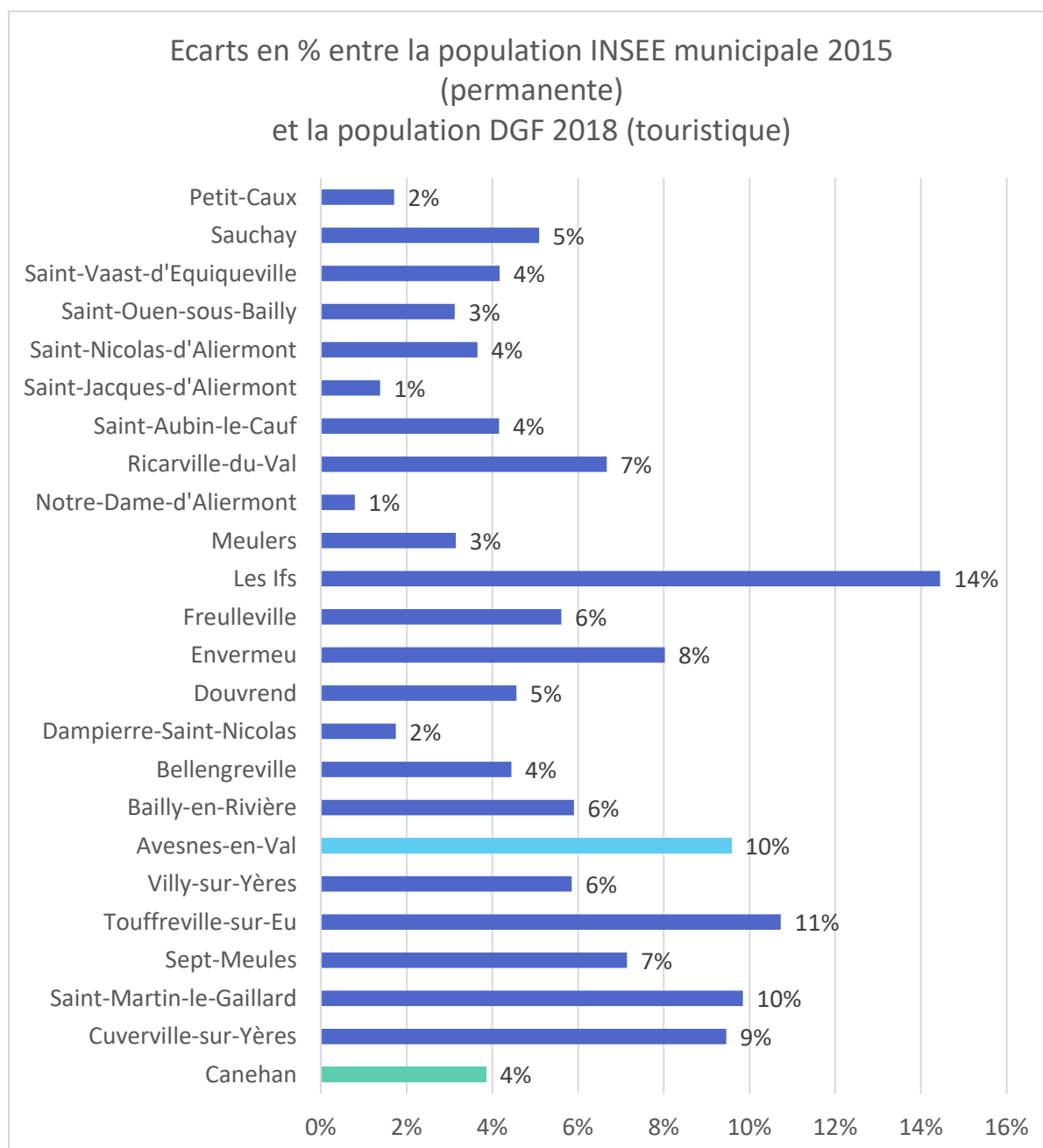
- **Etude des atouts** : Les forces sont les aspects positifs internes que contrôle la Communauté de communes Falaises du Talou, et sur lesquels on peut bâtir dans le futur.
- **Etude des faiblesses** : Par opposition aux forces, les faiblesses sont les aspects négatifs internes mais qui sont également contrôlés par la Communauté de communes Falaises du Talou, et pour lesquels des marges d'amélioration importantes existent.
- **Etude des opportunités** : Les opportunités sont les possibilités extérieures positives, dont on peut éventuellement tirer parti, dans le contexte des forces et des faiblesses actuelles. Elles se développent hors du champ d'influence du territoire ou à la marge (ex : changement de goût des consommateurs mondiaux concernant une production du pays, amélioration de l'économie d'un pays "client", développement du commerce par Internet, etc.)
- **Etude des menaces** : Les menaces sont les problèmes, obstacles ou limitations extérieures, qui peuvent empêcher ou limiter le développement du territoire ou d'un secteur (ex : l'industrie). Elles sont souvent hors du champ d'influence du territoire ou à la marge (ex : désaffection des consommateurs pour un produit important du pays, prix de l'énergie en forte augmentation, baisse généralisée de l'aide au développement, etc.).

Diagnostic		
	Positif (pour atteindre l'objectif du PLPMA)	Négatif (pour atteindre l'objectif du PLPMA)
Origine interne	ATOUTS • Une population relativement jeune, peut-être plus facile à sensibiliser et plus facilement encline à changer de comportement • 81% de maisons et 77% de la population propriétaire : atout pour le développement du compostage individuel • Une occupation des logements en évolution : -3% de résidences secondaires et + 11 de résidences principales • Distributions de composteurs réalisées dans le passé • L'extension des consignes de tri déjà réalisée • Quelques initiatives mais surtout des acteurs potentiels nombreux • Un réseau de bornes textiles déjà implanté • 71% du gisement de DMA peut faire l'objet d'actions de prévention	FAIBLESSES • Une population en augmentation, comme les tonnages, avec l'installation de familles, produisant des déchets résiduels (couches, etc.) • Une occupation des logements en évolution entre 2006 et 2014 : +63% pour les logements vacants. • 72% des actifs ne travaillent pas sur leur commune de résidence : personnes plus difficiles à toucher si elles travaillent en dehors de la CCFT • Manque de connaissance précise de l'historique des tonnages sur une partie du territoire, suite à la réorganisation territoriale. • Pas d'indicateur pour le suivi des actions de prévention. Exemple : pas de connaissance du taux d'utilisation des composteurs • Moyens humains à structurer pour la mise en place des actions • Absence de mise en œuvre de la RS • La cohérence territoriale est encore à construire : pas ou peu de dynamique associatives ou d'autres acteurs dans le domaine de la prévention
	Tendances évolutives	
Origine externe	OPPORTUNITES • Le contexte règlementaire, dont émane beaucoup d'éléments bibliographiques (notamment de l'ADEME) • Partenariat à penser avec Dieppe-Maritime dans le cadre de la mise en œuvre de son propre PLPDMA (rationalisation des efforts et des moyens) • Augmentation des charges financières liées aux déchets qui va inciter à les réduire, notamment les ménages	« MENACES » • La diminution du pouvoir d'achat et augmentation des charges fixes des foyers qui peuvent ralentir la mise en œuvre de la prévention car considérée comme secondaire par les ménages.

8. ANNEXES

❖ Détail des données de population par commune

		Population municipale (2015)	Population touristique (2015)	Ecart	Ecart en % par commune	Ecart en % par zone
Ex-CC d'Yères et Plateaux	Canehan	349	363	14	4%	8%
	Cuverville-sur-Yères	201	222	21	9%	
	Saint-Martin-le-Gaillard	293	325	32	10%	
	Sept-Meules	182	196	14	7%	
	Touffreville-sur-Eu	208	233	25	11%	
	Villy-sur-Yères	193	205	12	6%	
Ex-CC de Londonières	Avesnes-en-Val	274	303	29	10%	10%
Ex-CC Monts et Vallées	Bailly-en-Rivière	526	559	33	6%	5%
	Bellengreville	473	495	22	4%	
	Dampierre-Saint-Nicolas	506	515	9	2%	
	Douvrend	523	548	25	5%	
	Envermeu	2 098	2 281	183	8%	
	Freulleville	370	392	22	6%	
	Les Ifs	77	90	13	14%	
	Meulers	585	604	19	3%	
	Notre-Dame-d'Aliermont	753	759	6	1%	
	Ricarville-du-Val	168	180	12	7%	
	Saint-Aubin-le-Cauf	876	914	38	4%	
	Saint-Jacques-d'Aliermont	357	362	5	1%	
	Saint-Nicolas-d'Aliermont	3 669	3 808	139	4%	
	Saint-Ouen-sous-Bailly	217	224	7	3%	
	Saint-Vaast-d'Equiqueville	735	767	32	4%	
	Sauchay	410	432	22	5%	
Ex-CC de Petit-Caux	Petit-Caux	9 431	9 595	164	2%	2%



❖ Détail des données « habitat » par commune

Commune	STRUCTURE DE L'HABITAT																											
	Type de logement 2014				Type d'occupation du logement 2006				Type d'occupation du logement 2014				Ancienneté d'emménagement des ménages en 2014 sur les résidences principales				Ancienneté d'emménagement des ménages en 2014 en % sur les résidences principales				Statut d'occupation des ménages en 2014							
	Maisons	Appartements	TOTAL	Tx habitat collectif	Résidences principales	Résidences 2 ^{ndes} et log occasionnels	Logements vacants	TOTAL	hab/ foyer	Résidences principales	Résidences 2 ^{ndes} et log occasionnels	Logements vacants	TOTAL	hab/ foyer	Moins de 2 ans	2 à 4 ans	5 à 9 ans	10 ans ou plus	TOTAL	Moins de 2 ans	2 à 4 ans	5 à 9 ans	10 ans ou plus	TOTAL	Propriétaires	Locataires	Logés gratuitement	TOTAL
Avesnes-en-Val	142	0	142	0%	103	26	11	140		109	21	12	142		8	14	15	72	109	7%	13%	14%	66%	100%	97	10	2	109
Bailly-en-Rivière	236	5	241	2%	208	33	4	245		209	25	7	241		11	31	26	141	209	5%	15%	12%	68%	100%	169	40	0	209
Bellengreville	197	9	206	4%	168	19	2	189		182	17	9	208		12	32	21	117	182	6%	18%	12%	64%	100%	144	38	0	182
Canehan	150	2	152	1%	124	12	3	139		133	13	6	152		14	18	16	86	133	10%	13%	12%	64%	100%	121	11	1	133
Cuverville-sur-Yères	110	0	110	0%	75	23	1	99		84	14	12	110		4	11	9	53	84	5%	13%	11%	71%	100%	67	14	2	84
Dampierre-Saint-Nicolas	228	0	228	0%	204	9	7	220		212	7	10	229		7	27	29	149	212	3%	13%	14%	70%	100%	174	36	2	212
Douvrend	221	0	221	0%	180	20	8	208		197	13	10	221		17	26	39	115	197	9%	13%	20%	58%	100%	163	35	0	197
Envermeu	807	150	957	16%	811	28	37	876		866	20	71	957		98	144	167	457	866	11%	17%	19%	53%	100%	514	331	21	866
Freuville	156	0	156	0%	124	11	13	148		134	17	8	159		10	16	31	76	134	8%	12%	23%	57%	100%	106	24	4	134
Les Ifs	36	1	37	3%	19	8	3	30		26	10	1	37		3	5	3	15	26	12%	19%	12%	58%	100%	24	2	0	26
Meulers	256	0	256	0%	191	14	27	232		230	10	17	257		18	26	37	148	230	8%	12%	16%	65%	100%	200	29	1	230
Notre-Dame-d'Allermont	281	1	282	0%	210	10	12	232		262	9	11	282		19	42	52	149	262	7%	16%	20%	57%	100%	128	12	2	142
Petit-Caux	3 986	97	4 083	2%	2 931	353	115	3 460		3 568	336	220	4 123		327	584	657	2 000	3 568	9%	16%	18%	56%	100%	229	32	1	262
Assigny					134	10	4	148																				
Augermesnil					109	6	2	117																				
Bellevalle-sur-Mer					234	6	6	246																				
Bernexval-la-Grand					461	74	21	556																				
Bièvre-sur-Mer					241	13	8	262																				
Braquemont					335	10	16	361																				
Brunville					70	4	3	78																				
Derchigny-Graincourt					177	12	4	193																				
Gilcourt					82	0	6	88																				
Gouchaupre					61	3	2	66																				
Greny					49	5	0	55																				
Guilmécourt					100	10	6	117																				
Intraville					84	8	2	94																				
Penly					107	14	2	123																				
Saint-Martin-en-Campagne					453	156	23	632																				
Saint-Quentin-au-Bosq					36	5	1	42																				
Tocqueville-sur-Eu					65	7	1	74																				
Tourville-la-Chapelle					190	9	9	207																				
Ricarville-du-Val	80	0	80	0%	64	7	3	74		66	10	5	81		5	10	12	39	66	7%	15%	18%	60%	100%	58	4	4	66
Saint-Aubin-le-Cauf	391	3	394	1%	336	16	11	363		371	19	18	407		16	33	63	258	371	4%	9%	17%	70%	100%	317	50	3	371
Saint-Jacques-d'Allermont	149	1	150	1%	131	4	5	140		142	4	5	151		7	18	31	86	142	5%	13%	22%	60%	100%	2 827	688	52	3 568
Saint-Martin-le-Gaillard	166	0	166	0%	134	22	7	163		128	26	13	167		11	12	20	85	128	9%	9%	16%	66%	100%	98	24	6	128
Saint-Nicolas-d'Allermont	1471	332	1 803	18%	1620	30	84	1 734		1639	38	142	1 819		135	274	232	997	1 639	8%	17%	14%	61%	100%	1069	546	23	1 639
Saint-Ouen-sous-Bailly	98	0	98	0%	80	7	4	91		88	4	8	100		6	6	16	80	88	7%	7%	18%	69%	100%	77	9	2	88
Saint-Vaast-d'Equieville	298	2	300	1%	223	22	7	252		267	27	9	303		37	42	43	145	267	14%	16%	16%	55%	100%	202	60	5	267
Sauchay	193	0	193	0%	167	13	1	181		172	15	8	195		6	16	28	122	172	3%	9%	16%	71%	100%	155	12	5	172
Sept-Meules	78	1	79	1%	64	6	4	75		66	11	2	79		4	14	10	38	66	6%	22%	14%	58%	100%	54	10	3	66
Touffreville-sur-Eu	105	1	106	1%	86	19	2	106		86	19	3	109		6	8	10	63	86	7%	9%	11%	73%	100%	80	6	0	86
Villy-sur-Yères	93	3	97	3%	66	11	3	80		81	11	5	97		3	21	10	46	81	4%	27%	13%	57%	100%	63	17	0	81
CC Falaises du Talou	9 927	607	10 535	6%	8 379	721	377	9 477		9 315	697	613	10 625		602	1 112	1 224	4 252	7 190	8%	15%	17%	59%	100%	7 138	2 037	140	9 315

❖ Détail des données économiques et emploi par commune

Commune	EMPLOI ET ENTREPRISES																				
	Population de 15 à 64 ans par type d'activité (2014)								Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone						Population selon la Catégorie socio professionnelle (CSP, 2014)						
	Actifs	Actifs occupés	Actif - Chômeurs	Inactifs	Inactif - Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés	Inactif - Retraités, pré-retraités	Autres inactif	TOTAL	dans la commune de résidence	dans une commune située dans le département	dans une commune située dans un autre département	dans une commune située dans une autre région	située dans une autre région hors de France métropolitaine	TOTAL	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	Professions intellectuelles sup.	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	TOTAL
Avesnes-en-Val	116	102	14	32	8	13	11	149	19	72	0	12	0	103	0	10	0	24	20	38	92
Bailly-en-Rivière	240	206	35	81	17	39	26	321	33	163	1	11	0	208	16	12	4	16	79	75	202
Bellengreville	221	202	18	61	18	22	20	282	29	171	1	3	0	204	5	15	10	48	34	48	160
Canehan	152	143	10	69	15	27	26	221	21	93	1	27	0	143	8	0	8	30	13	29	88
Cuverville-sur-Yères	95	84	11	27	7	11	8	121	19	48	0	17	0	85	20	0	5	20	0	17	63
Dampierre-Saint-Nicolas	228	205	23	95	22	42	31	323	33	171	0	1	1	206	0	24	24	56	56	56	216
Douvrend	258	222	36	79	17	41	21	337	34	186	0	4	0	223	0	12	12	32	69	49	174
Envermeu	987	840	147	319	116	112	91	1306	256	564	8	20	0	848	10	40	91	116	196	262	715
Freulleville	199	176	23	57	18	19	20	256	29	144	4	1	0	178	0	28	4	32	28	52	144
Les Ifs	33	27	6	12	0	4	8	45	5	21	0	1	0	27	0	0	0	0	0	15	15
Meulers	282	253	29	81	29	26	25	362	23	226	1	3	0	253	5	16	32	69	64	80	265
Notre-Dame-d'Alermont	344	321	23	107	37	26	44	451	59	266	0	1	0	326	14	5	19	53	96	101	288
Petit-Caux	4526	4098	428	1426	462	531	433	5952	906	2941	18	252	6	4123	29	138	260	1076	1028	1038	3 569
Assigny																					
Auquemesnil																					
Belleville-sur-Mer																					
Bermeval-le-Grand																					
Biville-sur-Mer																					
Bracquemont																					
Brunville																					
Dorchigny-Graincourt																					
Glicourt																					
Gouchaupre																					
Grany																					
Guilmécourt																					
Intraville																					
Penly																					
Saint-Martin-en-Campagne																					
Saint-Guentin-au-Bosq																					
Touqueville-sur-Eu																					
Tourville-la-Chapelle																					
Picarville-du-Val	77	71	6	21	9	5	7	97	9	57	1	4	0	71	0	0	47	25	15	10	96
Saint-Aubin-le-Cauf	416	377	40	132	46	52	34	548	62	308	0	9	0	380	0	21	4	109	99	47	279
Saint-Jacques-d'Alermont	183	170	13	55	14	16	26	238	22	146	0	3	0	170	0	8	260	20	47	63	398
Saint-Martin-le-Gaillard	152	132	20	44	11	23	10	196	23	96	0	15	0	134	5	5	5	15	70	35	135
Saint-Nicolas-d'Alermont	1635	1422	212	613	155	245	213	2248	492	913	5	23	0	1434	4	64	60	252	313	436	1 129
Saint-Ouen-sous-Bailly	109	96	13	28	7	10	11	137	9	84	0	3	0	96	0	0	12	16	20	32	80
Saint-Vaast-d'Equieville	312	270	42	121	31	48	42	433	46	220	1	5	0	272	13	17	4	42	2 129	100	2 304
Sauchay	197	181	16	58	13	30	15	254	18	155	1	7	0	181	8	12	0	28	32	40	120
Sept-Meules	77	66	11	22	6	9	8	99	11	40	0	15	0	66	0	0	0	0	10	19	29
Toutfreuille-sur-Eu	111	103	8	35	9	21	6	146	11	68	0	26	0	104	0	5	10	29	15	10	69
Villy-sur-Yères	103	94	9	18	6	5	7	121	16	54	0	24	0	95	0	5	5	5	15	46	77
CC Falaises du Talou	11 052	9 861	1 191	3 593	1 073	1 377	1 143	14 645	1 713	5 595	27	392	6	7 732	78	295	717	1 738	3 952	2 072	8 853

❖ **Détail des données économiques et emploi par commune**

Sur les 24 communes, 7 ont répondu au questionnaire, soit 29% des communes du territoire :

Ecoexemplarité

Plusieurs actions visant à limiter la production de déchets papiers dans certaines communes. Ces actions mériteraient d'être généralisées :

- 3 actions de réduction grâce au réglage des imprimantes recto-verso
- 6 réutilisent des brouillons
- 5 sont pourvues d'imprimantes recto-verso
- 4 ont supprimé les imprimantes individuelles

Autres actions d'écoexemplarité :

- 3 utilisent des cafetières
- 1 a supprimé les fontaines à eau
- La dématérialisation est plus ou moins importantes :
 - o 5 communes utilisent des logiciels pour la facturation, gestion des salles, des congés
 - o 3 ont mis en place des cartes de vœux électroniques
- Certaines communes ont mis en place des systèmes de collecte (pour les piles : 1, les cartouches d'encre : 3...)
- Espaces verts : broyage & paillage pour 3 des communes, compostage pour 2
- A noter que seulement une commune a mené des actions de prévention dans les écoles !
- La majorité disposent de locaux communaux (6), souvent équipés de vaisselle (5), mais seulement une d'entre elle en fait la promotion...

Prévention à destination des usagers

- Seulement deux communes relayent les actions de prévention menées par la CC Falaises du Talou
- Peu d'actions sont mises en place
- Toutes les communes ne sont pas équipées pour collecter les textiles (seulement 3)
- Seulement 3 communes fournissent des Stop Pub
- Apparemment les publicités et journaux locaux sont parfois distribués séparément. C'est une bonne occasion pour promouvoir l'autocollant Stop pub → se saisir de cette action
- Quelques systèmes de collecte sur le territoire, mais trop rares (2 piles, 2 cartouches, 2 ampoules basse conso...)

Acteurs économiques :

- Souvent les communes ne sont pas au courant
- Une commune a des actions circuit court (AMAP, etc...)